

COMPTE RENDU DE LA

QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU

COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS

(CRGA 48)

(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 26-28 juin 2018)

© Communauté du Pacifique (CPS) 2018

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. La Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielle de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Texte original : anglais

Communauté du Pacifique, catalogage avant publication (CIP)

Compte rendu de la quarante-huitième session du Comité des Représentants des Gouvernements et Administrations [CRGA 48], (Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 26-28 juin 2018)

(Rapport de Conférence / Communauté du Pacifique)

ISSN 1017-9291

1. Pacific Community. Conference — Congresses.
 2. Pacific Community. Committee of Representatives of Governments and Administrations — Congresses.
- I. Titre II. Communauté du Pacifique III. Séries.

341.246

AACR2

ISBN : 978-982-00-1144-1

ISSN: 1017-9291

Composition, mise en page et impression réalisées au siège de la Communauté du Pacifique (CPS)

Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 2018

Table des matières

Compte rendu de la quarante-huitième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations

Compte rendu analytique des débats

Décisions de la quarante-huitième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations

Annexes

1. Liste des participants
2. Déclarations des observateurs

Union européenne [*non fourni*]

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit

Groupe du fer de lance mélanésien

Organisation internationale de la francophonie

Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique

Programme régional océanien de l'environnement

Université du Pacifique Sud

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DES DÉBATS

Pour chaque point à l'ordre du jour, on trouvera le chapeau approuvé en séance, les principaux points soulevés par les représentants lors des débats et les décisions correspondantes adoptées par le CRGA.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR – OUVERTURE

Résumé

1. La quarante-huitième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) s'ouvre le 27 juin 2018 au siège de la Communauté du Pacifique (CPS), à Nouméa (Nouvelle-Calédonie). Niue préside cette session, et Palau en assure la vice-présidence. Y sont représentés les membres de la CPS suivants : Australie, Îles Cook, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Kiribati, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pitcairn, Polynésie française, Îles Salomon, Samoa, Tokelau, Tonga, Tuvalu et Vanuatu. Sont aussi présents des observateurs et des partenaires, dont l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique (PASO), la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), le Groupe du fer de lance mélanésien (GFLM), l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), l'Organisation du tourisme du Pacifique Sud (SPTO), le Programme régional océanien de l'environnement (PROE), le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP), l'Union européenne (UE) et l'Université du Pacifique Sud (USP).

Ouverture

2. La Présidente, représentante de Niue, déclare la session ouverte. La délégation de Tuvalu prononce la prière d'ouverture.
3. La Présidente souligne l'importance de cette session du CRGA, dont les décisions auront une incidence majeure sur l'avenir de la CPS et sur la gouvernance de l'Organisation. Elle indique également que la cohérence institutionnelle au sein du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) et la situation financière de la CPS seront au cœur des débats. La Présidente rappelle à l'assemblée qu'il s'agit d'une réunion « économe en papier ».

Synthèse du Directeur général de la Communauté du Pacifique (accueil des représentants)

4. Le Directeur général accueille l'ensemble des représentants à Nouméa, et remarque avec satisfaction que tous les pays membres sont représentés. Il constate le fort niveau d'engagement de la CPS envers ses membres, dans le cadre du CRGA et de la Conférence, ainsi que d'autres échanges organisés tout au long de l'année, notamment lors des conférences ministérielles et sectorielles.

Adoption de l'ordre du jour et désignation des membres du comité de rédaction

5. Le Directeur général présente succinctement l'ordre du jour et annonce que les ministres océaniques de la Santé l'ont désigné comme candidat au poste de Directeur du Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour le Pacifique occidental. Il explique qu'une séance à huis clos est de ce fait inscrite à l'ordre du jour afin d'examiner la procédure de recrutement du Directeur général.

6. La Présidente demande aux membres intervenant en séance de garder à l'esprit la requête formulée par les Îles Marshall, à savoir que les membres rendent compte des activités actuellement menées en collaboration avec la CPS.
7. La Présidente propose l'adoption de l'ordre du jour. Une motion en ce sens est présentée par les Fidji. Elle demande que soit constitué le comité de rédaction, qui sera présidé par Palau (qui assure également la vice-présidence de la quarante-huitième session du CRGA). Le comité est composé des États et Territoires suivants : Australie, Îles Cook, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Kiribati, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande et Vanuatu.

Compte rendu de la session du CRGA

8. Il est proposé que le comité de rédaction se penche uniquement sur les décisions et conclusions de la session, sans examiner dans son intégralité le compte rendu des débats. Ce dernier, qui se verra une synthèse des grands points soulevés, sera envoyé à l'ensemble des délégations pour observations à l'issue de la session.

Adoption des horaires de travail

9. La Présidente expose les horaires de travail. Les langues de travail de la CPS sont l'anglais et le français. La session se déroulera dans ces deux langues et sera présidée en anglais.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Présentation

Résumé

10. Le Directeur général replace le rapport qu'il présente dans le contexte de la réflexion relative au terme de son mandat et des difficultés persistantes qui menacent la viabilité financière de la CPS. La prestation de services appropriés et efficaces aux membres demeure une priorité pour l'Organisation. Il est de plus en plus difficile d'assurer un accès universel aux services de la CPS ; c'est pourquoi il est important que l'Organisation se concentre sur les domaines où elle est en mesure d'aider au mieux ses membres. Le Directeur général est conscient que les membres souhaitent que le Secrétariat précise les domaines de désengagement possibles dans le cadre du processus de priorisation en cours. Il fait remarquer que l'exercice de priorisation mené à la CPS ne représente qu'une partie de l'examen de l'adéquation des services offerts aux membres. Le Directeur général rappelle que le processus de priorisation en cours intervient alors que le contexte de développement évolue et que la structure de la CPS est restée quasi inchangée pendant de nombreuses années. Il réaffirme le rôle essentiel de l'engagement de la CPS aux côtés des autres organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP). La structure de l'Organisation et de ses divisions est toujours en cours d'évaluation dans le cadre du processus de réforme et de transformation engagé, et le rapport comprend une proposition visant à étudier les coûts et les avantages de toute forme de décentralisation envisageable. Le Directeur général résume les aspects marquants des différents programmes et divisions, et indique que le Secrétariat entend inscrire la programmation intégrée et la transversalité dans l'ADN de la CPS. Le sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique (le « sous-comité ») a travaillé d'arrache-pied dans les domaines relevant de son mandat et apporte un soutien crucial au Secrétariat. Le *Rapport de résultats 2017 de la Communauté du Pacifique* présente un exposé concis des réalisations de la CPS. La dernière version de ce rapport élaboré par le Secrétariat, tout comme l'Aperçu des résultats, a reçu le soutien plein et entier du sous-comité. Le *Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016–2020* est ambitieux, et les difficultés

financières ainsi que le manque de ressources ont entravé certaines réalisations. L'engagement aux côtés des membres reste essentiel pour que la CPS mène à bien sa mission, mais toutes ces difficultés ont eu une incidence sur la présence et l'engagement de l'Organisation auprès de ces derniers. Les arriérés de contribution des membres demeurent problématiques pour la CPS et ont considérablement aggravé la situation financière de l'Organisation. Le Secrétariat a appliqué la politique afférente à cette question, adoptée par les membres en 2017. À ce titre, le Directeur général indique aux membres que la mise en œuvre de cette politique engendre de graves perturbations et leur présente divers exemples pour illustrer son propos. La programmation par pays reste une priorité pour le Secrétariat. Comme convenu avec les membres, les stratégies conjointes de pays ont été remplacées, et d'autres modèles mis à l'essai. Ces modèles seront examinés plus avant en collaboration avec les membres.

11. Le Directeur général fait le point sur la mise en œuvre du Plan stratégique 2016–2020. Il indique que le plan est ambitieux et que la CPS a peiné dans certains domaines en raison des difficultés financières rencontrées ces dernières années. Il fait remarquer que le manque de ressources a notamment affecté la visibilité de la CPS et son engagement auprès des membres, et que des améliorations s'imposent dans ce domaine. Le Directeur général rappelle qu'à l'occasion de l'adoption du Plan stratégique, les membres ont approuvé la création d'un sous-comité chargé de conduire et de superviser la mise en œuvre du Plan. Il explique également que la session du CRGA ayant été déplacée de novembre à juin, ce sous-comité a joué un rôle essentiel dans la validation du budget. Le Directeur général reconnaît en outre que le sous-comité a contribué aux améliorations apportées au Rapport de résultats annuel de la Communauté du Pacifique.
12. Ces dernières années ont été consacrées au repositionnement de la CPS, et le Directeur général constate qu'un certain nombre de changements ont été opérés au sein de l'Organisation. Une nouvelle culture se profile : les divisions et programmes s'interrogent désormais sur les domaines où devrait intervenir la CPS et planifient leurs actions en conséquence. Énormément de temps a été passé à définir un nombre plus restreint de priorités, une tâche qui s'est révélée ardue, chaque membre défendant ses propres besoins et points de vue. Le sous-comité a pris une part active dans la conduite de ce travail.
13. La CPS souffre d'une fragilité financière chronique. Le Directeur général salue le travail du Directeur des finances, Martin van Weerdenburg, qui s'est employé à améliorer la situation financière de l'Organisation. Il évoque également la question des arriérés de contribution des membres, soulignant l'incidence non négligeable de ce problème sur les finances de la CPS. Il salue les efforts accomplis par les membres ayant réglé leurs arriérés, et expose à l'assemblée les difficultés posées par la mise en œuvre de la politique approuvée en 2017 par le CRGA en la matière. Il incite vivement tous les membres à honorer leurs engagements, ce qui permettrait d'améliorer nettement la santé financière de la CPS.
14. La CPS adopte progressivement la programmation intégrée. Son Rapport de résultats annuel accorde plus d'importance à l'impact et aux résultats obtenus avec l'argent qui lui a été confié. Le Directeur général explique qu'il s'est engagé, au fil des ans, à mieux coordonner l'approche en matière de formation professionnelle au sein de l'Organisation, car il estime qu'il incombe aux employeurs de renforcer les compétences de leurs employés pendant la durée de leur contrat. Il fait à cet égard remarquer que tous les agents n'y ont pour l'heure pas accès.
15. Il convient également de vérifier l'adéquation des divisions ainsi que leur conformité au Plan stratégique. L'ensemble des divisions, à l'exception de la Division santé publique, ont fait l'objet d'une évaluation.
16. Le service de communication n'existait pas lorsque le Directeur général actuel a pris ses fonctions à la CPS. Le Directeur général indique que la CPS dispose à présent d'un service de communication à

part entière, qui se révèle particulièrement actif sur les réseaux sociaux, mais qui doit s'employer à mieux faire connaître la CPS et son action auprès du grand public. Il précise que le Directeur de la communication présentera un point sur la nouvelle mouture du site Web de la CPS.

17. La Présidente remercie le Directeur général pour son rapport, rappelant que la période écoulée a été difficile, notamment du fait de la fragilité financière de l'Organisation. Elle incite les membres à envisager un partage des coûts lorsqu'ils sollicitent l'appui du Secrétariat, et les invite à réagir à l'exposé du Directeur général.
18. Au sujet de la situation financière de la CPS, la délégation australienne rappelle l'importance d'appliquer systématiquement les redevances administratives, de fixer un montant suffisant pour les subventions spéciales des pays hôtes et d'intensifier les efforts de mobilisation des ressources. Elle s'enquiert de la formation et du soutien dont bénéficie le personnel pour aborder la question du recouvrement intégral des coûts avec les partenaires. Concernant le programme de réforme, l'Australie salue le travail de la CPS ainsi que celui du sous-comité, qui a appuyé et orienté les activités du Secrétariat. Face aux difficultés financières de la CPS, la délégation attire l'attention sur la nécessité d'intégrer scrupuleusement les dix axes de travail prioritaires fixés par l'Organisation au sein de toutes les divisions. Elle souligne également l'importance de restreindre les domaines d'intervention et de réfléchir plus avant à ceux dont la CPS doit se désengager. La délégation souhaite savoir si des processus et des systèmes seront mis en place afin d'aligner les nouveaux projets sur les priorités de la CPS et de veiller à ce que les divisions refusent les projets secondaires ; il pourrait s'agir de comités d'évaluation ou de mécanismes garantissant la supervision des nouveaux projets par la haute direction. Elle encourage également la CPS à continuer d'investir dans son personnel pour que la priorisation soit véritablement intégrée au sein de l'Organisation.
19. Les membres demandent au Directeur général de poursuivre son exposé et indiquent qu'ils formuleront d'autres observations ultérieurement.

Programme de réforme

20. Le Directeur général explique que le Secrétariat a retenu dix domaines prioritaires dans lesquels il semble utile de continuer d'investir et d'intensifier les efforts. Le Secrétariat a cependant eu plus de difficultés à cerner ceux dont il souhaite se désengager. Si l'objectif est d'orienter l'investissement, la CPS n'arrêtera pas pour autant d'intervenir dans d'autres domaines. Lors de la définition des priorités, il faut chercher à déterminer si la CPS est la mieux placée pour agir dans le domaine considéré et, le cas échéant, comment elle peut agir plus efficacement.
21. La Directrice générale adjointe de la CPS (Suva) est actuellement chargée d'intégrer la programmation au sein des différentes équipes et divisions, et les résultats sont encourageants. Par ailleurs, les stratégies conjointes de pays sont en cours de remplacement par une approche optimisée axée sur la programmation par pays.

Situation et perspectives financières

22. Concernant la situation financière de la CPS, de nombreux efforts ont été réalisés afin d'améliorer les systèmes en place, de mettre en œuvre le recouvrement intégral des coûts et d'optimiser l'exécution des projets. Le déficit budgétaire prévu pour 2019 constitue un risque majeur pour la CPS. Le Directeur général signale que, si la CPS a jusqu'à présent réussi à maintenir un éventail et un niveau équivalents de services, ce ne sera plus possible à l'avenir. Ainsi, l'Organisation pourrait être contrainte d'examiner certains de ses programmes afin d'en réduire l'ampleur. Le Directeur général fait remarquer que la CPS n'a pas abordé la question d'une éventuelle hausse des contributions avec ses membres, mais qu'il pourrait être utile d'en débattre, tout comme la question des arriérés.

Structure et stratégie des divisions

23. Le Directeur général salue le travail du Programme pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement (EQAP) et de sa directrice, Michelle Belisle, précisant que ces efforts ont permis de réunir les ressources nécessaires à la mise en place d'un programme d'évaluation efficace. La fusion des divisions géosciences et développement économique est presque achevée, et un nouveau plan d'activité a été adopté pour la nouvelle entité issue de cette fusion, la Division géosciences, énergie et services maritimes. Des progrès satisfaisants sont à noter en ce qui concerne la Division ressources terrestres, et un plan d'activité a été approuvé par les directeurs de l'agriculture et de la foresterie. Le Directeur général indique qu'il a délibérément fait des choix différents de l'ancienne direction de la Division, d'aucuns ayant constaté avec inquiétude que cette dernière ne répondait pas aux besoins des pays. La CPS se concentre désormais sur les domaines jugés prioritaires par les membres, dont fait partie la sécurité alimentaire. Le Directeur général est heureux d'annoncer que l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne a reçu le soutien de plusieurs partenaires du développement à la suite d'actions de mobilisation de fonds menées par l'Équipe. Quant au Département développement social, il s'emploie actuellement à préciser les contours de sa mission, en s'attachant principalement à intégrer ses domaines d'intervention, à savoir les problématiques genre, jeunesse et culture, à l'ensemble des services la CPS. L'an dernier, la Division statistique pour le développement a fait l'objet d'une évaluation, dont les conclusions ont été d'axer les activités de la Division sur l'analyse et la diffusion d'informations. La Division santé publique s'est nettement améliorée en matière de mobilisation des ressources ; elle s'est d'ailleurs vu accorder une enveloppe substantielle de la part de la France pour ses activités de surveillance dans la région. La mise en œuvre du plan d'activité défini pour le Programme durabilité environnementale et changement climatique a, quant à elle, bien avancé. Lors de sa visite à Nouméa, en mai 2018, le Président français Emmanuel Macron a confirmé la prolongation du financement alloué par la France à ce programme. Enfin, l'année dernière, la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins a fait l'objet d'une évaluation indépendante, et les changements proposés à l'issue de cette évaluation sont en cours de mise en œuvre.
24. Le Directeur général fait le point sur différents partenariats de la CPS. En réponse aux préoccupations de certains membres concernant les relations entre la CPS et les autres organisations membres du CORP, le Directeur général assure aux représentants que ces rapports ne cessent de s'améliorer, et précise que des réunions des directeurs et des directeurs adjoints des organisations du CORP sont organisées régulièrement. L'attention a également été attirée sur l'intérêt des réunions annuelles de haut niveau avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie, qui permettent aux parties de se montrer proactives et de s'entendre sur des enjeux cruciaux pour la CPS et les gouvernements respectifs. La CPS a considérablement progressé sur la question des dépenses inéligibles dans le cadre de certains projets financés par l'Union européenne ; le montant des fonds concernés continue de baisser au fur et à mesure que les équipes s'emploient à trouver les justificatifs correspondants.

Perspectives pour l'avenir

25. Les orientations à venir de la CPS ont fait l'objet d'une très longue réflexion, et des efforts sont en cours afin d'améliorer les systèmes de l'Organisation. Il est essentiel que la région soit dotée d'un organisme scientifique et technique bénéficiant d'un financement pérenne et fonctionnant de manière optimale. Le Directeur général souligne la nécessité de revoir la structure et l'infrastructure de la CPS. Il constate que la localisation du siège de l'Organisation à Nouméa et de son antenne régionale à Suva constitue une solution globalement satisfaisante sur le plan logistique. Concernant les bureaux régionaux, le Directeur général explique que l'allocation de fonds ordinaires doit leur servir à générer des revenus supplémentaires. La levée de fonds pour le Bureau régional pour la Micronésie à Pohnpei s'est révélée particulièrement difficile. Le Directeur général indique également que la CPS mène actuellement des pourparlers avec le Gouvernement des Îles Salomon en vue de mettre fin au dispositif actuel et de repenser la présence de la CPS sur l'archipel. La mobilisation des

ressources s'est révélée un peu plus fructueuse pour le Bureau régional pour la Mélanésie de Port-Vila. Le Directeur général rappelle la nécessité de mener une réflexion afin de déterminer si la structure de la CPS peut ou non être optimisée. Il s'interroge sur les solutions qui permettraient de renforcer la présence de la CPS dans les pays membres, de nouer de nouveaux partenariats et d'améliorer l'engagement de l'Organisation auprès des autres membres. L'une des idées proposées consiste à transférer la Division ressources terrestres à Apia (Samoa), à proximité d'autres organismes importants. Le Directeur général demande aux représentants s'ils seraient d'accord pour explorer cette piste ou toute autre possibilité. Il ajoute qu'une telle réflexion devra s'appuyer sur une analyse coûts-avantages et prévoir l'impact d'une poursuite du processus de décentralisation.

26. La CPS a mieux cerné ses priorités et se trouve relativement bien armée pour relever les défis qui se profilent. Cependant, malgré tous les efforts accomplis, sa situation financière continue d'assombrir l'avenir de l'Organisation. Les comportements ont évolué en interne, et les nouveaux programmes sont désormais mûrement réfléchis. Des investissements substantiels ont été réalisés en vue d'améliorer les systèmes institutionnels.
27. La Présidente soumet une observation de Kiribati, dont le représentant n'a pas encore rejoint l'assemblée, sur l'importance de développer la programmation par pays en s'appuyant sur une approche consultative d'un bon rapport coût-efficacité.

Débat en plénière

28. La délégation des États-Unis d'Amérique salue les très nombreux efforts réalisés par la CPS, qu'il s'agisse des améliorations dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, de la mise en œuvre du principe de recouvrement intégral des coûts ou encore du changement culturel opéré en matière d'amélioration continue et de résultats. La CPS enregistre des progrès encourageants en ce qui concerne la modernisation de ses opérations, l'optimisation de sa prestation de services et son positionnement en tant que principale organisation scientifique et technique de la région. La délégation note avec satisfaction que la situation financière a été évaluée en toute transparence et que la CPS n'a pas demandé aux membres d'augmenter leurs contributions, même si elle admet que d'autres solutions devront être explorées. Elle demande des précisions sur l'impact de la nouvelle politique relative aux arriérés de contribution. Les États-Unis d'Amérique manifestent leur intérêt pour le processus de désengagement, et souhaiteraient savoir qui viendra compenser l'absence de la CPS. Ils demandent en outre plus d'informations sur les projets de décentralisation envisagés.
29. La France se dit favorable à la définition d'axes de travail prioritaires, ainsi qu'au maintien du principe de transversalité des activités. Elle se réjouit de la création de la Division géosciences, énergie et services maritimes et soutient l'établissement du Centre de la Communauté du Pacifique pour la science marine. La France remercie les représentants du PROE pour leur présence, et attire l'attention sur la nécessité de coordonner les efforts des organisations membres du CORP et d'éviter le chevauchement d'activités. La délégation confirme qu'un accord de partenariat sera signé en 2019 entre la France et la CPS. Elle remercie également la CPS d'avoir organisé, en mai 2018, le Dialogue de haut niveau sur le changement climatique et la biodiversité. La France salue les efforts de communication de la CPS et se félicite de la création d'un portail de données pour la région. Elle rappelle l'importance des statistiques régionales dans l'élaboration des politiques publiques. La France insiste sur la nécessité de mener une analyse coûts-avantages pour chaque initiative de décentralisation envisagée. La délégation fait remarquer à l'assemblée que le recouvrement intégral des coûts ne doit en aucun cas restreindre ou entraver la bonne exécution des obligations conventionnelles, telles que la fourniture de services bilingues.

30. La délégation des Îles Cook salue le travail mené par le Secrétariat pour faire face à une situation financière difficile et le félicite pour les progrès réalisés au regard du Plan stratégique, avec l'aide précieuse du sous-comité. À l'instar des États-Unis d'Amérique, la délégation des Îles Cook souhaite en savoir plus sur le processus de désengagement. Elle s'interroge également sur la manière de renforcer l'engagement des membres et cherche à clarifier la portée des décisions ministérielles, en citant l'exemple d'une décision récente prise en conférence des ministres océaniques de la Culture afin d'intégrer ce domaine aux priorités de la CPS. La délégation reconnaît qu'il est compliqué de trouver le juste équilibre entre les recommandations formulées par les ministres et les exigences et contraintes en matière de ressources.
31. Pour répondre aux observations des membres, le Directeur général explique qu'en conséquence de la politique relative aux arriérés, certains membres pourraient ne plus participer, faute de moyens, à des réunions telles que la session du CRGA, ni prendre part à un certain nombre d'activités et de programmes. Il cite un exemple de désengagement, en indiquant que la Division santé publique a décidé de ne plus fournir de services dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive ; il précise néanmoins que des négociations ont été menées avec le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Organisation mondiale de la Santé afin de pallier ce désengagement. Concernant la décentralisation, le Directeur général rappelle que l'objectif est d'obtenir l'adhésion des membres pour explorer certaines pistes – pas forcément pour les divisions entières, mais éventuellement une partie de leurs composantes – et il précise que ce processus devra impérativement reposer sur une analyse coûts-avantages. En réponse à la question des Îles Cook concernant la priorisation et le rôle des ministres, le Directeur général affirme que la culture occupe une place importante dans la région et dans l'action de la CPS en matière d'intégration sociale. Il ajoute que les recommandations formulées à l'échelon ministériel constituent effectivement un aspect essentiel de la planification, mais que la question des ressources ne saurait être ignorée. Il attire l'attention sur le fait que la capacité actuelle dans le secteur de la culture se limite à une seule personne.
32. La Directrice générale adjointe (Suva) indique que, conformément au Plan stratégique, la CPS s'emploie à renforcer son engagement auprès des membres et à intensifier la collaboration avec ces derniers. L'Organisation attache également une très grande importance aux approches pluridisciplinaires et tient à obtenir des résultats intégrés plus pérennes au profit des pays membres. La CPS affiche des progrès constants en ce qui concerne le développement d'une approche plurisectorielle et la recherche de synergies entre ses différentes divisions. L'Organisation est en outre résolue à intégrer les problématiques genre, jeunesse et culture, ainsi qu'à appliquer une approche fondée sur les droits, à l'ensemble de ses programmes. La programmation par pays, qui est l'une des grandes priorités de la CPS, reposera sur le travail effectué en interne par le Secrétariat afin de renforcer la programmation intégrée.
33. La délégation du Samoa évoque l'importance de la consultation entre les pays et les organisations membres du CORP au sujet du processus de priorisation dans la région. Sur la question de la décentralisation, elle rappelle l'existence d'une infrastructure à Apia pour les organisations intéressées. La délégation suggère que, face à la situation financière de la CPS, les membres envisagent de participer aux frais/cofinancer certaines dépenses. Elle demande à la CPS d'insister pour que les pays membres soient représentés au plus haut niveau lors de la session du CRGA.
34. Comme la France, la délégation de la Nouvelle-Calédonie remarque que l'application du principe de recouvrement intégral des coûts ne devrait pas empêcher la fourniture de services bilingues. À propos de la décentralisation, la délégation observe que la CPS aurait tout intérêt à consulter le PROE, qui a entrepris une analyse coûts-avantages il y a cela quelques années. Il serait intéressant de déterminer la contribution des divisions aux différents domaines prioritaires dans le cadre du Plan stratégique. La délégation souhaite savoir où en est l'admission du Timor-Leste au sein de la CPS. Elle remercie le Directeur général d'avoir soumis le rapport conjoint des comités des représentants du personnel, qui

offre un aperçu des opérations internes, et elle remercie également le personnel d'avoir fait part de ses préoccupations et d'avoir proposé des solutions. La délégation néo-calédonienne indique qu'elle souhaiterait que soient examinées les recommandations présentées par le personnel.

35. Vanuatu reconnaît que, en tant que pays hôte d'un bureau de la CPS, il se doit de soutenir l'action de l'Organisation. Les autorités de Vanuatu s'emploient résolument à ce que tout soit fait pour répondre aux priorités nationales et régionales. La délégation tient à ce qu'il soit pris acte des remerciements exprimés par Vanuatu au CRGA pour les services fournis par la CPS via son antenne de Suva et son Bureau pour la Mélanésie. Le Bureau régional pour la Mélanésie a énormément contribué à renforcer la visibilité de la CPS aux niveaux national et infrarégional, notamment en ce qui concerne les compétences techniques et scientifiques de l'Organisation. La délégation trouve intéressantes les observations des membres concernant la nécessité d'axer le processus de priorisation sur une approche consultative et surtout d'un bon rapport coût-efficacité. La délégation estime qu'il sera utile de mener de nouvelles discussions sur la décentralisation en tenant compte de la question des coûts. Conscientes du déficit annoncé pour 2019, les autorités de Vanuatu expriment leur gratitude pour l'aide fournie par la CPS, et en particulier par la Division ressources terrestres, dans le cadre de la Semaine océanienne de l'agriculture.
36. La délégation néo-zélandaise reprend à son compte la suggestion du Samoa, qui propose que la CPS et les autres organisations membres du CORP utilisent les ressources à leur disposition pour renforcer la cohérence et recueillir des informations en vue du processus de priorisation, en tirant profit des consultations et réunions régionales existantes, et en y envoyant des représentants. La Nouvelle-Zélande trouve utile de poursuivre les efforts afin de cerner les domaines de priorité secondaire pouvant être traités par d'autres organisations, et de s'en désengager. Concernant la décentralisation, la délégation néo-zélandaise suggère que le Secrétariat soumette des propositions précises aux membres, assorties d'une analyse coûts-avantages. Elle souhaite en savoir plus sur les difficultés engendrées par la politique relative aux arriérés. La Nouvelle-Zélande prend également acte du rapport des comités des représentants du personnel, et sollicite des réactions de haut niveau à ce sujet. La délégation constate la diminution des sommes dues par la CPS à la suite des audits de projets de l'UE, et souhaite savoir si de nouvelles baisses sont à attendre. Elle évoque la question du référendum en Nouvelle-Calédonie, et demande où en sont les discussions entre la CPS et les autorités.
37. La délégation australienne cherche à en savoir plus sur les modalités et les critères d'une analyse coûts-avantages dans le cadre du processus de décentralisation. Elle s'enquiert de la manière dont la priorisation et le recouvrement intégral des coûts s'intègrent au travail du personnel, et souhaite connaître l'aide et les formations proposées dans ces domaines. L'Australie tient à rester informée de la façon dont la nouvelle Politique de responsabilité sociale et environnementale sera mise à profit, et demande comment les problématiques intégration sociale, genre, jeunesse et handicap seront intégrées aux activités de la CPS. Elle souhaite, comme Kiribati, que le Secrétariat poursuive sa collaboration avec les États et Territoires insulaires océaniques au sujet des programmes-pays.
38. La délégation fidjienne demande au Secrétariat d'entretenir des échanges et des liens approfondis avec les États et Territoires membres sur la question de la décentralisation, surtout s'ils hébergent des divisions et des équipes de la CPS.
39. La délégation des États fédérés de Micronésie insiste sur le fait que la Micronésie continue de dépendre des compétences de la CPS, et remercie l'Organisation d'avoir accédé à sa demande en réduisant le montant de sa subvention spéciale de pays hôte.
40. Le Directeur général remercie le Samoa pour son intervention sur la cohérence au sein du CORP. Il incite tous les membres à se faire représenter au plus haut niveau lors de réunions aussi importantes

que la session du CRGA. Il fait part de sa satisfaction concernant la proposition de partage des coûts entre les pays et la CPS. Il indique que la question de l'admission du Timor-Leste est à présent close pour la CPS. Concernant le rapport conjoint des comités des représentants du personnel, le Directeur général indique qu'un certain nombre des recommandations présentées dans ce rapport sont en cours de mise en œuvre, notamment dans le domaine de la santé et de la sécurité professionnelles. Pour ce qui est des conséquences de la politique relative aux arriérés de contribution, le Directeur général explique que son intention était d'attirer l'attention des membres sur les implications découlant de sa mise en œuvre, mais qu'il ne suggérerait en aucun cas sa modification. Par ailleurs, il prend note de la recommandation visant à clarifier le processus de détermination des domaines de désengagement. Le montant des dépenses inéligibles au titre de la réglementation européenne devrait continuer à diminuer. Concernant le référendum prévu prochainement, la CPS n'intervient pas dans les affaires politiques, et son rôle aux côtés des autorités françaises et néo-calédoniennes a pour unique but d'assurer la sécurité et la protection du personnel de l'Organisation. Le Directeur général garantit aux membres qu'ils seront consultés et qu'ils recevront des informations précises sur toute forme de décentralisation envisagée.

41. La délégation des Îles Marshall soulève les mêmes points que le Samoa, à savoir que les organisations membres du CORP doivent coordonner leurs consultations et leurs missions dans les pays, le but étant de rationaliser les efforts, de renforcer la cohérence et de mieux cibler les priorités à l'échelle régionale. Les Îles Marshall demandent si la formation professionnelle à la CPS est soumise à certaines conditions afin d'assurer un retour sur investissement, comme le fait d'être lié à l'Organisation pour une période donnée. La délégation des Îles Marshall insiste elle aussi sur le fait que les membres doivent être suffisamment représentés lors des sessions du CRGA et de la Conférence, et proposent que le Secrétariat envoie une circulaire aux pays membres afin de leur rappeler le niveau de représentation exigé à ces réunions. La délégation suggère également d'améliorer la mise en commun des ressources au sein du CORP afin d'optimiser les résultats.
42. La délégation française prend acte de la question concernant les discussions sur le référendum en Nouvelle-Calédonie et assure aux membres que la France fera le maximum pour garantir la sécurité des agents de la CPS.
43. Le Directeur général est d'avis que la CPS ne doit pas partir du principe que le perfectionnement professionnel lie les agents à l'Organisation, et celle-ci s'emploie résolument à investir dans son personnel et dans la population océanienne. Il remercie les Îles Marshall d'avoir suggéré l'envoi d'un rappel concernant les exigences de représentation de haut niveau au sein d'instances telles que le CRGA et la Conférence.
44. Le CRGA :
 - i. prend note des avancées réalisées dans le cadre du processus de réforme et de transformation en cours à la CPS ;
 - ii. prend note de la précarité persistante de la situation financière de la CPS ;
 - iii. approuve l'examen de l'option consistant à poursuivre le processus de décentralisation de certaines des équipes de la CPS, et notamment la réalisation d'une analyse coûts-avantages des différentes solutions envisageables, à soumettre pour examen au CRGA, les membres devant être consultés sur les projets de décentralisation ;
 - iv. donne instruction au Secrétariat d'élaborer des programmes par pays, en collaboration avec chaque État et Territoire insulaire océanien, en s'appuyant sur une approche consultative d'un bon rapport coût-efficacité ; et

- v. prenant acte des conclusions formulées à l'issue de la quatrième Conférence des ministres de la Culture du Pacifique, tenue à Nadi (Fidji) en mai 2018, demande au Secrétariat d'intégrer la culture au huitième domaine prioritaire relatif aux droits de la personne, à l'égalité hommes-femmes et à la jeunesse.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR — PARTENARIATS INNOVANTS

POINT 3A DE L'ORDRE DU JOUR — CENTRE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE POUR LA SCIENCE MARINE

Résumé

45. Le Secrétariat informe le CRGA des avancées réalisées au regard de la création du Centre de la Communauté du Pacifique pour la science marine (CCPSM), conformément à la décision prise dans ce sens lors de la dixième Conférence de la Communauté du Pacifique en 2017, Centre qui sera hébergé à la CPS. La première phase du projet prévoit la création d'un centre virtuel regroupant l'ensemble des compétences techniques et scientifiques internes de la CPS en matière d'océanographie. Le Centre interviendra également en partenariat avec des organisations membres du CORP, des organisations internationales actives dans le domaine considéré et de grands organismes de recherche océanographique. L'équipe de la Section technologies de l'information et de la communication chargée de l'unification des systèmes de données à l'échelle de l'Organisation développe actuellement le futur portail en ligne du CCPSM, l'objectif étant d'en faire une composante thématique majeure du pôle de connaissances et de données en cours de création à la CPS (Pacific Data Hub). La question de la mobilisation de ressources en faveur du CCPSM dans le cadre d'un projet CPS intégré de plus grande envergure est en cours d'examen avec de possibles bailleurs de fonds. Des démarches visant la conclusion d'accords de partenariat ont été entamées avec des organisations membres du CORP et de grands organismes internationaux de recherche océanographique, dont l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Un consultant a été recruté avec pour mission de formuler une stratégie décennale pour le CCPSM, sous la supervision du conseil du Centre. Il consultera les membres de la CPS afin de recenser les informations et données scientifiques dont ils ont besoin et d'évaluer leurs contributions respectives. Une analyse des besoins sera réalisée à l'échelle infrarégionale et sera menée plus largement si des financements supplémentaires peuvent être mobilisés.
46. Le Directeur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, Moses Amos, rappelle que le CCPSM a pour vocation de devenir un pôle d'excellence scientifique ainsi qu'une plateforme de connaissances dédiée à l'océanographie. Le Centre, qui réunit des spécialistes de niveau international, permettra aux États et Territoires membres de la CPS et à divers partenaires d'avoir accès à des données dans toutes les disciplines océanographiques afin d'éclairer les politiques relatives à la conservation des ressources océaniques. En mars 2018, le Centre a bénéficié d'un financement puisé dans le fonds pour l'innovation de la CPS. Un conseil sera chargé de superviser la création du Centre. Recruté comme consultant, Andrew Wright aura pour mission de formuler une stratégie décennale en consultation avec les membres. Le Secrétariat cherche actuellement à nouer de nouveaux partenariats. Le Directeur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins remercie la France pour son soutien au CCPSM.

Débat en plénière

47. La délégation de Pitcairn soulève le problème du plastique à Pitcairn et indique que des actions sont en cours afin d'attirer l'attention sur la pollution plastique des océans, de suivre l'évolution des taux

d'accumulation de ce matériau et de déterminer l'origine d'une telle pollution. La délégation précise que Pitcairn souhaiterait partager les résultats obtenus dans le cadre de ces initiatives via le CCPSM.

48. La délégation australienne confirme l'intérêt et l'importance du CCPSM, et propose que le portail du Centre intègre des liens utiles vers d'autres portails de données de la région, y compris ceux exploités par d'autres organisations membres du CORP. L'Australie souhaite connaître les plans à long terme de la CPS en matière de gestion de données et tient à savoir ce que l'Organisation compte mettre en œuvre afin de garantir la pérennité du CCPSM et la participation des pays membres. L'Australie ajoute qu'elle serait très heureuse d'apporter aide et conseils au consultant du Centre.
49. Le Directeur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins rappelle que le CCPSM a pour vocation d'exploiter des informations ayant trait aux océans et de diffuser des données océanographiques selon une approche rigoureuse et coordonnée, afin d'éclairer les politiques et décisions en la matière. Le Directeur imagine que, entre autres avantages, le CCPSM pourrait permettre aux pêcheurs locaux de connaître le juste prix de l'holothurie, ou que le Centre pourrait bénéficier aux femmes et aux communautés sur le plan économique. Pour qu'un tel projet aboutisse, chaque pays doit accepter de communiquer ses propres données. Le CCPSM favorisera l'innovation dans la région et renforcera la visibilité auprès des bailleurs de fonds.
50. La délégation de la Nouvelle-Calédonie félicite la CPS pour sa collaboration avec les organisations membres du CORP lors de l'élaboration du projet de centre. La Nouvelle-Calédonie juge essentiel de tirer parti de l'expérience acquise dans le cadre d'initiatives mises en œuvre dans d'autres États et Territoires, citant les actions présentées par Pitcairn pour lutter contre la pollution plastique ou l'exemple du Parc naturel de la mer de Corail en Nouvelle-Calédonie.
51. La France réitère son soutien au CCPSM et rappelle la nécessité de renforcer l'efficacité et la coopération en matière de gestion des ressources.
52. La délégation fidjienne souhaite savoir si des partenariats ont été noués avec des pays et des organismes de recherche.
53. La délégation des Îles Cook se pose la question de l'utilisation du modèle du CCPSM dans l'ensemble des programmes de travail de la CPS, et souhaite connaître les actions menées en collaboration avec les organisations membres du CORP et d'autres partenaires pour faire du Centre un véritable pôle régional. La délégation soulève également la question des ressources qui seront allouées au Centre.
54. Le Directeur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins indique que, lors de la prochaine phase du projet, le consultant du CCPSM se rendra dans les pays et rencontrera les membres du CORP. Cette phase sera également consacrée à la recherche de partenariats avec des organisations du CORP et d'importants organismes de recherche.
55. Le CRGA :
 - i. note les avancées réalisées par le Secrétariat dans le cadre de la création du Centre de la Communauté du Pacifique pour la science marine (CCPSM) ; et
 - ii. charge le Secrétariat de présenter un point sur les nouveaux progrès accomplis dans la création du CCPSM à la quarante-neuvième session du CRGA.

POINT 3B DE L'ORDRE DU JOUR — HUB OCÉANIEN POUR L'APPRENTISSAGE ET L'INNOVATION

Résumé

56. Le Secrétariat présente au CRGA des informations actualisées sur les travaux menés par le Secrétariat pour étudier s'il est possible et pertinent de créer un hub océanien pour l'apprentissage et l'innovation associant plusieurs parties prenantes, conformément aux instructions qui lui avaient été données lors de la dixième Conférence de la Communauté du Pacifique en 2017. Le hub océanien pour l'apprentissage et l'innovation (le « hub ») était conçu comme une plateforme de collaboration, mise en place par les États et Territoires insulaires océaniques, les organisations membres du CORP et d'autres parties prenantes, notamment les entreprises, dans le but de promouvoir de nouvelles idées et solutions en réponse aux enjeux de développement dans la région. Le Secrétariat informe le CRGA des avancées réalisées dans son étude des points suivants : les besoins en innovation, et la nécessité de consigner et de mutualiser les connaissances acquises en Océanie ; l'intérêt que porte le CORP au concept de hub régional ; et la capacité d'innovation sur laquelle le Secrétariat peut s'appuyer dans le cadre du projet de hub. Le Secrétariat demande aux membres de lui indiquer s'il doit continuer d'étudier d'autres modèles de partenariat et possibilités d'appui à l'innovation dans la région.
57. La Directrice par intérim de l'équipe Stratégie, performance et amélioration continue, Emily Sharp, rappelle que, lors de la dixième Conférence de la Communauté du Pacifique, le Secrétariat a été chargé d'étudier s'il était envisageable de créer une plateforme d'apprentissage associant plusieurs parties prenantes. Lors d'une réunion récente, le Secrétariat a rencontré les directeurs adjoints des organisations membres du CORP afin d'échanger avec eux sur l'intérêt collectif d'une telle plateforme. Aucun consensus n'a alors été trouvé quant à la forme que pourrait prendre ce hub.
58. S'appuyant sur l'exposé de la Directrice par intérim de l'équipe Stratégie, performance et amélioration continue, la Présidente constate que l'idée d'étudier plus avant le projet de hub ne semble pas susciter un vif intérêt. Compte tenu des priorités actuelles de la CPS, il est possible que le CRGA souhaite couper court à ce projet.

Débat en plénière

59. Le Directeur général confirme les propos de la Directrice par intérim de l'équipe Stratégie, performance et amélioration continue, soulignant le manque d'intérêt suscité par le projet. Par ailleurs, la rigidité des dispositifs de financement en vigueur pour la CPS et ses homologues du CORP laisse peu de place à la créativité et à l'innovation. La CPS poursuivra ce travail en interne avec les ressources actuellement à sa disposition. La région ne dispose d'aucun mécanisme conçu pour stimuler l'innovation entre les différentes organisations.
60. La délégation de la Nouvelle-Calédonie indique que la région doit envisager d'autres modèles de partenariat afin de stimuler l'innovation en Océanie. Il est important de créer un lien fort entre la personne en charge de la mobilisation des fonds et cette politique de l'innovation, car l'un n'ira pas sans l'autre.
61. La délégation des Îles Cook souhaite, elle aussi, privilégier les mécanismes internes en faveur de l'innovation, comme le fonds pour l'innovation.
62. La délégation de Vanuatu juge également nécessaire d'étudier plus avant d'autres modèles en faveur de l'innovation. Vanuatu renouvelle son soutien au CCPSM, se disant intéressé par l'approche coordonnée qui sera mise en œuvre par le Centre pour gérer les données sur le milieu marin.
63. La délégation australienne indique que l'Australie souhaiterait connaître le point de vue des organisations du CORP une fois qu'elles auront progressé dans leur réflexion sur la localisation du hub.

Un service entièrement consacré à l'innovation nécessite de nombreuses ressources et compétences. La délégation invite le Secrétariat à se pencher sur la question des ressources et à continuer d'étudier des pistes afin de stimuler l'innovation dans tous ses domaines d'intervention.

64. La Directrice générale adjointe (Suva) fait part d'initiatives en cours au sein de différentes organisations du CORP, ces dernières souhaitant avoir plus de temps pour réfléchir à l'intérêt du projet proposé par la CPS. La Directrice générale adjointe observe que les organisations n'ont pas totalement écarté l'idée d'un hub, mais qu'elles souhaitaient pour l'heure se concentrer sur leurs propres initiatives.

65. Le CRGA :

- i. prend note des premiers travaux d'étude et d'évaluation menés par le Secrétariat sur la nécessité de créer un hub océanien pour l'apprentissage et l'innovation, et de la capacité d'innovation requise au sein du Secrétariat pour répondre à ce besoin ;
- ii. prend note du débat des directeurs adjoints des organisations membres du CORP sur le hub et de leur souhait d'étudier plus avant l'utilité d'une telle plateforme régionale à l'aune des priorités et des projets de leurs organisations respectives dans les domaines de l'apprentissage et de l'innovation ; et
- iii. demande au Secrétariat de continuer d'étudier les solutions envisageables pour encourager l'innovation au sein de la CPS.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR — POINTS RÉCURRENTS DE L'ORDRE DU JOUR

POINT 4.1A DE L'ORDRE DU JOUR – COMPTE RENDU DU CONSEIL OCÉANIE DE LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT, SOUS-COMITÉ DU CRGA CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT – COMPTE RENDU DU CONSEIL AU CRGA

Résumé

66. Le CRGA est informé des conclusions de la troisième réunion annuelle du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement, sous-comité du CRGA chargé de l'enseignement (désigné en anglais par le sigle PBEQ ; ci-après « le Conseil » ou le « sous-comité »), conformément à ce qu'avaient convenu ses membres le 23 mars 2018. Le Secrétariat présente les grandes décisions prises à l'occasion de cette réunion, et notamment les instructions suivantes du sous-comité. Le Programme pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement (EQAP) de la CPS poursuivra son analyse des niveaux de compétence et proposera des mesures de renforcement des capacités, des ressources et de la confiance accordée aux qualifications délivrées dans tous les pays participants. Il continuera d'étudier les mécanismes de reconnaissance mutuelle des qualifications et fournira davantage d'informations sur les modalités d'application de ces mécanismes dans le Pacifique, compte tenu des effets et des obligations liés à la Convention de Tokyo et au PACER Plus. Enfin, il assurera la coordination de la collecte de données pour le deuxième catalogue de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) sur les mesures des acquis de l'apprentissage, et aidera les pays à vérifier et à mettre à jour les données déjà recueillies pour la première édition de ce catalogue. Un mandat a été rédigé et approuvé par le Conseil lors de sa réunion de mars 2016, et a été approuvé par le CRGA hors session à la fin de l'année 2017.

67. La Directrice générale adjointe (Suva) note que le Conseil océanien de la qualité de l'enseignement figure pour la première fois parmi les points récurrents de l'ordre du jour du CRGA. Ce sous-comité remet des avis à la CPS sur les évolutions intervenant aux échelons national et régional en matière

d'évaluation pédagogique. Cette année, les membres du Conseil ont débattu des points suivants : faibles résultats au South Pacific Form Seven Certificate (SPFSC), qualifications régionales et reconnaissance mutuelle des qualifications dans toute la région, et collecte de données nationales sur l'éducation. La Directrice générale adjointe fait remarquer qu'après une longue période de fragilité financière, l'EQAP a conclu des accords de partenariat avec les ministères australien et néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce, ainsi qu'avec le Conseil australien de recherche pédagogique. La Directrice actuelle de l'EQAP a instauré une nouvelle façon de travailler avec les membres et de traiter les demandes des pays. Ces derniers devraient désormais pouvoir accorder leurs demandes avec leurs propres processus nationaux. L'utilisation d'un nouveau logiciel a permis à l'EQAP de communiquer rapidement les résultats aux examens du SPFSC. L'EQAP a également accrédité huit qualifications régionales dans les domaines de la résilience et du changement climatique, une première mondiale dans ces domaines.

68. Le CRGA :

- i. prend note du compte rendu du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement, sous-comité du CRGA chargé de l'enseignement.

POINT 4.1B DE L'ORDRE DU JOUR — POINT SUR LE DIALOGUE DE HAUT NIVEAU SUR LA JEUNESSE – CADRE OCÉANIEEN POUR L'ÉPANOUISSEMENT DE LA JEUNESSE

Résumé

69. Le Secrétariat présente un aperçu de la contribution de la CPS à la mise en œuvre du Cadre océanien pour l'épanouissement de la jeunesse 2014–2023 (le « Cadre jeunesse »), défini comme point récurrent de l'ordre du jour du CRGA lors de la quarante-cinquième session du CRGA. Les axes de travail prioritaires sont les suivants : programmation intégrée, indicateurs sur la jeunesse, emploi des jeunes, participation des jeunes et politique en faveur de la jeunesse. Le CRGA réitère son soutien au travail du Secrétariat sur les questions relatives à la jeunesse en Océanie. Le Secrétariat souligne que, à l'échelle régionale, les investissements en faveur de la promotion de la jeunesse dans le Pacifique sont insuffisants et note qu'il est nécessaire de renforcer les efforts à cet égard dans la région.

70. Le Directeur général déplore l'insuffisance des fonds alloués à la promotion et à l'épanouissement de la jeunesse, alors que l'on entend partout que les jeunes sont l'avenir de la société. Bien que le Cadre jeunesse figure désormais parmi les points récurrents de l'ordre du jour, aucune avancée vraiment notable n'a été constatée dans ce domaine au cours de l'année écoulée. Le Département développement social de la CPS a continué de faire ce qu'il pouvait avec le peu de ressources à sa disposition. La CPS prévoit d'intégrer les problématiques liées à la jeunesse à l'ensemble de ses programmes. Le Directeur général invite les partenaires du développement présents à s'interroger sur la possibilité de raccrocher ces problématiques à leurs propres objectifs de développement. Il convient d'améliorer la collecte et l'analyse de données ayant trait à la jeunesse.

Débat en plénière

71. À l'instar du Directeur général, la délégation néo-zélandaise demande aux partenaires d'appuyer les actions menées dans le Pacifique en faveur des jeunes.

72. Le CRGA :

- i. note que les membres portent une attention accrue au secteur de la jeunesse et progressent dans le renforcement des capacités et des investissements dans ce secteur ;

- ii. examine la mesure dans laquelle les membres et les partenaires du développement sont disposés à ouvrir des perspectives aux jeunes, notamment en réduisant le chômage qui les frappe ;
- iii. approuve la priorité donnée au renforcement des systèmes nationaux de statistiques sur la jeunesse, et notamment à l'amélioration de la capacité de la CPS à suivre la situation des jeunes en se fondant sur des données et des analyses ; et
- iv. reconnaît que des ressources supplémentaires ad hoc doivent être mobilisées auprès de l'ensemble des parties prenantes pour appuyer les efforts visant à répondre aux priorités liées à la jeunesse.

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR – SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE ET PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE LA
COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE –
RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU CRGA POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE**

Résumé

73. Le Président du sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique (ci-après le « sous-comité ») remercie les membres sortants du sous-comité et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres. Il informe le CRGA que le sous-comité s'est réuni les 29 et 30 mai 2018 afin d'examiner les points suivants : projet de rapport de résultats 2017 de la Communauté du Pacifique et autoévaluation des progrès réalisés ; Rapport de résultats 2017 de la Communauté du Pacifique – Aperçu des résultats ; processus de priorisation en cours à la CPS ; évaluation à mi-parcours du *Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016–2020* et enquête auprès des partenaires ; synthèses de résultats par pays ; et budget de la CPS pour l'exercice clos au 31 décembre 2019. Cette année, le Secrétariat a présenté une nouvelle série de rapports (synthèses de résultats par pays) sur les activités organisées dans les pays membres, dont le format a été évalué par le sous-comité. Les membres du sous-comité soutiennent le rapport de résultats exhaustif réalisé par le Secrétariat. Le sous-comité demande au Secrétariat d'expliquer plus en détail les modalités de l'autoévaluation des progrès réalisés qui est présentée dans ledit rapport.

Débat en plénière

74. La délégation du Samoa observe que le Rapport de résultats fait une large place à l'action mise en œuvre par la CPS en vue d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), alors qu'il ne mentionne presque pas, voire pas du tout, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (« Samoa, la Voie à suivre »). La délégation pense que ledit rapport devrait non seulement mettre en avant les résultats obtenus par la CPS, mais aussi faire part des difficultés rencontrées par l'Organisation.
75. Revenant sur le rapport du Directeur général, la délégation de la Nouvelle-Calédonie souhaite en savoir plus sur le recrutement d'un cadre responsable de la programmation intégrée.
76. Le Directeur général reconnaît que le rapport porte principalement sur les ODD et qu'il faudrait accorder plus d'importance aux Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement. La CPS évalue actuellement les activités et les résultats des partenariats conclus dans

le cadre de ce programme, et communiquera ses conclusions à l'ensemble des membres hors session. Le Directeur général estime, comme le Samoa, que la CPS doit chercher à cerner ses difficultés lors de l'autoévaluation. La personne chargée de la programmation intégrée a été recrutée et opère depuis l'antenne régionale de Suva.

77. La Directrice par intérim de l'équipe Stratégie, performance et amélioration continue explique que la CPS a fait appel à la Charles Darwin University pour l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan stratégique. Elle introduit la séance suivante en expliquant aux membres que plusieurs groupes seront formés en vue de mener une autoévaluation à l'échelon des divisions, à l'aune des objectifs de développement et des objectifs organisationnels définis dans le Plan stratégique. Les groupes examineront ensuite les enseignements ainsi tirés en vue d'améliorer les activités et les résultats au profit des membres.

78. Le CRGA :

- i. prend note des recommandations immédiates, à moyen terme et à long terme formulées par le sous-comité en vue d'aider le CRGA dans son étude annuelle des avancées réalisées par le Secrétariat dans la mise en œuvre du *Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016–2020* ;
- ii. approuve le *Rapport de résultats 2017 de la Communauté du Pacifique*, en relevant que le Secrétariat a intégré les suggestions d'amélioration formulées par le sous-comité ;
- iii. charge le Secrétariat de poursuivre l'exercice de priorisation en l'intégrant pleinement au modèle d'activité de l'Organisation et de tenir le sous-comité informé, en tant que de besoin, des avancées réalisées en ce sens ; et
- iv. prend note des observations formulées par le sous-comité à l'intention du Secrétariat sur les questions suivantes : l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique et l'enquête auprès des partenaires, les synthèses de résultats par pays pour 2017, ainsi que le budget de la CPS pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Point sur le site Web de la CPS

79. Le Directeur de la communication présente un point sur la nouvelle version du site Web de la CPS. Des efforts ont été déployés afin de rendre l'image de marque de la CPS plus cohérente à travers toute l'Organisation, notamment grâce à la signalétique. Le nombre d'abonnés à la lettre d'information de la CPS a été multiplié par deux et la présence de l'Organisation sur les réseaux sociaux a augmenté de 200 % dans certains domaines. La stratégie de communication consiste à faire ressortir les performances de l'Organisation par rapport aux processus mis en œuvre : quels résultats avons-nous obtenus ? Quelle est la contribution de la CPS à la région, sur les différentes plateformes de communication ? Le nouveau site Web sera lancé au cours des quinze prochains jours et tous les commentaires seront les bienvenus.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR – CADRE POUR LE RÉGIONALISME DANS LE PACIFIQUE

POINT 6.1 DE L'ORDRE DU JOUR – COHÉRENCE INSTITUTIONNELLE ET COORDINATION AU SEIN DU CORP (DISPOSITIFS RÉGIONAUX DE FINANCEMENT ET DE GOUVERNANCE)

Résumé

80. Le Directeur général affirme que le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique reste un instrument stratégique important pour toutes les organisations membres du CORP, car il constitue un document de référence et une feuille de route essentielle pour celles-ci. Les organisations membres du CORP se rapprochent des objectifs fixés dans le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique, mais elles doivent poursuivre leurs efforts dans les domaines de la cohérence institutionnelle et de la coordination au sein du CORP, ainsi que des dispositifs régionaux de financement et de gouvernance. À l'occasion d'une réunion organisée en avril 2018, les directeurs des organisations membres du CORP se sont engagés à : tenir une réunion annuelle des directeurs des organisations membres du CORP et des présidents de leurs organes directeurs en vue de faire avancer l'application d'un programme de travail stratégique à l'échelle du CORP ; permettre au Secrétariat général du FIP d'être représenté aux réunions annuelles des organes directeurs des organisations membres du CORP afin de faire mieux connaître le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique et les priorités régionales ; constituer un groupe composé des directeurs adjoints des organisations du CORP chargé d'appuyer la mise en œuvre des priorités régionales, conformément aux instructions données par leurs directeurs respectifs ; et élaborer une stratégie de communication pour le CORP. La Charte du CORP a été révisée et la nouvelle version approuvée par les directeurs des organisations membres, qui ont réitéré leur engagement mutuel à s'améliorer et à fournir des conseils cohérents dans l'exercice de leurs fonctions. Le Directeur général présente au CRGA un point sur les actions entreprises pour renforcer la cohérence institutionnelle et la coordination au sein du CORP, à la suite de l'analyse des dispositifs régionaux de gouvernance et de financement réalisée en 2017 et de la décision prise la même année par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum d'inscrire les priorités définies par les dirigeants océaniques au cœur de l'action du CORP et de ses organisations membres. La réunion des directeurs adjoints des organisations membres du CORP vise à traiter les questions propres au CORP de manière plus approfondie que ne peuvent le faire les directeurs desdites organisations, ainsi qu'à mettre en œuvre les décisions de ces derniers. Le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique présente au CRGA un point sur l'évaluation des dispositifs régionaux de financement et de gouvernance qui sera examinée par les directeurs des organisations membres du CORP au second semestre 2018.
81. Le Directeur général indique que le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique est un instrument stratégique important pour toutes les organisations membres du CORP, ainsi qu'un élément stratégique essentiel de leur feuille de route. Les organisations du CORP progressent dans la mise en œuvre du Cadre, mais elles pourraient sans nul doute mieux faire. Toutes les organisations membres du CORP appréhendent leur travail collectivement, suivent les décisions des chefs d'État et de gouvernement de leurs pays membres respectifs et passent beaucoup de temps à débattre des actions qui leur permettraient de s'améliorer. L'an dernier, une réunion des directeurs adjoints des organisations membres du CORP a été instaurée afin de traiter les questions de manière plus approfondie que ne peuvent le faire les directeurs. Les directeurs des organisations du CORP ont convenu de venir compléter les capacités en cas de besoin ; par exemple, si le Secrétariat général du Forum est sous pression, les autres organisations feront leur possible pour lui prêter concours. Ils ont en outre procédé à une évaluation des groupes de travail et en ont conclu que leur fonctionnement était globalement satisfaisant. Le Directeur de la communication s'emploie à établir des liens avec les autres organisations en vue d'élaborer un plan de communication conjoint pour le CORP. Les conclusions de l'analyse des décisions des chefs d'État et de gouvernement et de leur portée pour la CPS seront communiquées ultérieurement. La Secrétaire générale du FIP, Meg Taylor, a revu l'ordre du jour des sommets des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum afin d'y inclure un temps d'échange direct entre les directeurs des organisations du CORP et les dirigeants océaniques. Il s'agit là d'un exemple d'amélioration de la collaboration au sein du CORP. L'un des objectifs était de réunir les présidents des organes directeurs des organisations membres du CORP autour d'une même table ; une réunion de ce groupe a d'ailleurs déjà eu lieu.

82. S'exprimant au nom de sa Secrétaire générale, le Secrétariat général du FIP indique qu'un rapport exposant les conclusions d'une évaluation des dispositifs régionaux de gouvernance et de financement a été remis l'an dernier aux chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum. Les recommandations issues de ce rapport préconisaient des actions visant à renforcer les instruments de gouvernance et de financement, et un plan a été engagé en vue de leur mise en œuvre.

Débat en plénière

83. La délégation des États-Unis d'Amérique souligne l'importance de la cohérence au sein du CORP, et insiste sur le fait que la CPS doit conserver sa position d'organisation scientifique et technique apolitique.

84. La délégation de la Nouvelle-Calédonie s'interroge sur la nécessité d'une stratégie de communication pour le CORP, et se demande s'il ne vaudrait pas mieux s'employer à promouvoir les priorités à l'échelle régionale.

85. La délégation des Îles Marshall souhaite savoir comment le renforcement de la cohérence entre les organisations membres du CORP pourrait réduire les coûts pour la CPS.

86. La délégation française remercie la CPS pour les actions mises en œuvre afin de renforcer la cohérence au sein du CORP et cherche à en savoir plus sur les efforts réalisés par les autres organisations du CORP à cet égard. La France reprend à son compte l'observation formulée par les États-Unis d'Amérique, selon laquelle la CPS se doit de rester neutre sur le plan politique.

87. Le Directeur général observe que les décisions des dirigeants océaniques jouent un rôle central dans le travail de planification de la CPS. Concernant la stratégie de communication, le Directeur général donne l'exemple du cyclone Pam, pour lequel la CPS a publié sa propre liste d'interventions, complétée par un communiqué commun du CORP. Il arrive que la publication d'un communiqué par une seule organisation suffise ; en revanche, lorsque toutes les organisations sont concernées, il est plus efficace de s'exprimer d'une seule voix. Le Secrétariat a tenu des réunions régulières avec les directeurs des organisations membres du CORP et, bien que certains projets soient menés de concert, la CPS n'assure aucune planification conjointe avec ses homologues du CORP. La Stratégie régionale pour les petits États insulaires (2016–2020) et les décisions des dirigeants sont examinées au sein des organes directeurs de toutes les organisations membres du CORP, qui démontrent ainsi leur engagement en faveur de la cohérence institutionnelle.

88. Le Directeur général adjoint (Nouméa) explique que les directeurs et secrétaires généraux adjoints se rencontrent après les réunions des directeurs et secrétaires généraux afin d'évoquer les problématiques du moment, ce qui contribue à la cohérence au sein du CORP et aide à concrétiser les décisions prises par les directeurs et secrétaires généraux. Le Directeur général adjoint (Nouméa) donne un exemple de cohérence accrue, en évoquant la réunion de planification stratégique organisée l'année dernière en association avec le PROE, au cours de laquelle chaque organisation a exposé ses actions dans les domaines du changement climatique et de la biodiversité environnementale. Les organisations ont répertorié toutes les activités menées chacune de leur côté en faveur de la résilience dans le Pacifique, mettant ainsi au jour des doublons et des domaines de complémentarité.

89. Le CRGA :

- i. prend note du point présenté sur les actions entreprises pour renforcer la cohérence institutionnelle et la coordination au sein du CORP ;

- ii. note que les dirigeants océaniques ont appelé de leurs vœux l'intégration du programme défini par le Forum des Îles du Pacifique à l'échelle du CORP et des organisations qui en sont membres, et donne instruction au Secrétariat de continuer d'examiner en priorité les décisions prises par les dirigeants océaniques lors de l'élaboration de son programme de travail et d'œuvrer en amont au renforcement de la cohérence institutionnelle et de la coordination au sein du CORP, au service de la concrétisation des principes du régionalisme ;
- iii. prie le Secrétariat de transmettre, hors session, une analyse et des points d'étape sur le programme d'action défini par les dirigeants océaniques et son incidence sur le programme de travail de la CPS ; et
- iv. salue la participation du Secrétariat au mécanisme du CORP et s'engage à poursuivre ses efforts pour améliorer encore les processus connexes.

POINT 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR – EXAMEN DU CADRE POUR LE RÉGIONALISME DANS LE PACIFIQUE ET MISE EN ŒUVRE DES PRIORITÉS CLÉS

Résumé

90. Le Directeur général présente au CRGA un point sur la mise en œuvre par le Secrétariat des priorités clés du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique, notamment dans les domaines de la pêche, du changement climatique, de la gestion des risques de catastrophe et du cancer du col de l'utérus. Le Secrétariat général du FIP informe le CRGA de l'examen en cours du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique. Cet examen mettra l'accent sur les processus mis en place au titre du Cadre afin de garantir le respect de ses objectifs et principes de base. Le Secrétariat général du FIP fait remarquer que le rapport d'examen et les recommandations qu'il contient seront examinés lors du Comité des représentants officiels des pays membres du Forum en novembre 2018.
91. Le Directeur général indique que le Secrétariat est très attentif aux décisions prises par les chefs d'État et de gouvernement, et qu'il compte y donner suite dans ses programmes de travail. La CPS pilote les activités menées dans la région en matière de pêche côtière, activités notamment axées sur la gestion durable de la pêche côtière et l'évaluation des stocks. Elle a également entrepris un important travail de recherche scientifique sur les thonidés. Par ailleurs, l'Organisation participe à un programme de travail de grande envergure sur le changement climatique, qui prévoit notamment des mesures d'atténuation et d'adaptation, et joue le rôle de chef de file en matière de gestion et de réduction des risques de catastrophe. Un troisième domaine d'intervention de la CPS, la lutte contre le cancer du col de l'utérus, résulte lui aussi d'une décision des dirigeants océaniques. La CPS préside un groupe de travail sur cette question, et a participé à l'élaboration de principes directeurs régionaux visant à favoriser la prise en charge de cette maladie dans la région.
92. Le Secrétariat général du FIP rappelle que le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique a été adopté par les chefs d'État et de gouvernement du Forum en 2014 et que la CPS a soutenu la mise en œuvre des priorités fixées au titre de ce cadre d'envergure régionale. L'objectif du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique est de garantir que toutes les organisations renforcent leur collaboration et optimisent la priorisation des enjeux à l'échelle régionale. Un certain nombre de mécanismes et d'évaluations ont été mis en place, et notamment : la création d'un sous-comité sur le régionalisme, une évaluation de la Charte du CORP, une évaluation des réunions régionales du Forum et une évaluation des dispositifs régionaux de gouvernance et de financement. Cette année, des consultations ont été menées sur les politiques, offrant ainsi l'occasion d'ajuster les dispositifs en place en ce qui concerne la définition, la mise en œuvre et le suivi des priorités nécessitant une action collective. Le Secrétariat général du FIP présente ses excuses pour le retard pris dans le processus

d'évaluation et indique que les conclusions seront communiquées après le Sommet des chefs d'État et de gouvernement. Les consultations se dérouleront en face à face, par visioconférence et par le biais d'observations soumises par écrit.

93. Le CRGA

- i. prend note des informations présentées sur l'examen du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique et les activités menées conjointement en réponse aux priorités fixées dans les domaines de la pêche, du changement climatique, de la gestion des risques de catastrophe et du cancer du col de l'utérus.

POINT 6.3 DE L'ORDRE DU JOUR – MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LES PETITS ÉTATS INSULAIRES

Résumé

94. Le Secrétariat général du FIP présente au CRGA un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour les petits États insulaires 2016–2020 (ci-après « la Stratégie »), adoptée à Koror (Palau) en juin 2016 par les chefs d'État et de gouvernement des petits États insulaires, puis à Pohnpei (États fédérés de Micronésie) en septembre 2016 par les dirigeants des pays membres du FIP, et du plan de mise en œuvre qui l'accompagne. Cette stratégie a pour but de défendre les intérêts des petits États insulaires, d'accroître leur résilience et de mettre en place des partenariats pour leur développement. Le Secrétariat général du FIP reconnaît le rôle crucial joué par la CPS dans la mise en œuvre des priorités des petits États insulaires. Le Secrétariat général du Forum a poursuivi le travail mené au titre de la Stratégie dans le domaine d'action prioritaire des transports aériens et maritimes, en vue notamment des discussions sur l'établissement d'accords de services aériens équitables et justes et de l'élaboration d'un modèle d'appel d'offres groupé pour la prestation de services aériens sur certaines liaisons intrarégionales entre petits États insulaires et avec les pays voisins. S'agissant de la mobilité de la main-d'œuvre, des progrès ont également été accomplis dans les domaines de la migration des travailleurs qualifiés, de la création d'emploi et de la facilitation de l'immigration, avec, en particulier, la rédaction de projets de lois sur l'immigration, en partenariat avec la Conférence régionale des directeurs de l'immigration. Les activités relatives au changement climatique menées au titre de la Stratégie visent notamment l'élaboration d'une demande de financement conjointe à l'intention du Fonds vert pour le climat (FVC). Les petits États insulaires ont convenu de retenir les trois domaines thématiques suivants aux fins de leurs demandes conjointes : i) résilience des infrastructures ; ii) transports durables ; et iii) mise en place d'un mécanisme d'assurance contre les risques climatiques. La Stratégie régionale pour les petits États insulaires fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours à la fin 2018. Cet exercice s'inscrira dans le droit fil des efforts visant à faire en sorte que la Stratégie demeure pertinente et adaptée aux attentes des petits États insulaires membres et des parties prenantes. Le Programme conjoint de détachement CORP/petits États insulaires va démarrer en 2018 et sera mis en œuvre sur une période d'au moins trois ans. À ce titre, des représentants des petits États insulaires doivent être détachés auprès des neuf organisations membres du CORP et affectés à des projets en rapport avec les cinq domaines d'action prioritaires définis dans la Stratégie et dans le plan de mise en œuvre dont elle est assortie. Le Directeur général souligne que la CPS fournit des services dans la plupart de ces domaines, à l'exception des transports aériens, et joue un rôle important dans tous les autres domaines définis dans la Stratégie.

95. Le Secrétariat général du FIP rappelle que la Stratégie régionale pour les petits États insulaires a été approuvée en 2016. Cette stratégie a pour but de défendre les intérêts des petits États insulaires, d'accroître leur résilience et de renforcer les partenariats. Le Secrétariat général du FIP soumettra une proposition aux représentants officiels des petits États insulaires en vue d'un éventuel report de

l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie à 2019, afin de laisser plus de temps pour sa mise en œuvre. La CPS joue un rôle crucial en tant que partenaire, en intervenant dans les domaines prioritaires des petits États insulaires, comme le changement climatique, la mobilité de la main-d'œuvre et les ressources marines. Il est également prévu que des représentants des petits États insulaires soient détachés pour une durée limitée auprès des organisations membres du CORP et affectés à des projets en rapport avec les cinq domaines d'action prioritaires. Ce programme devrait démarrer d'ici la fin d'année. Si des progrès ont été accomplis, la collaboration peut encore être renforcée. Des avancées plus notables et plus rapides sont également attendues en ce qui concerne la Stratégie pour les petits États insulaires.

96. Le Directeur général indique que la CPS joue un rôle crucial dans tous les domaines prioritaires de la Stratégie pour les petits États insulaires. D'après une évaluation externe indépendante, les petits États insulaires sont très attachés aux services de la CPS, plus encore que les grands États. La CPS, qui en est pleinement consciente, accorde une importance particulière à sa collaboration avec les petits États insulaires.

Débat en plénière

97. Le Samoa explique avoir pris la décision délibérée, au vu de la situation financière de la CPS, de ne plus avoir recours à la planification et à la programmation par pays, et de renoncer à certaines ressources pour que celles-ci puissent revenir aux pays qui en ont le plus besoin. À noter que le Samoa a pris la même décision au sein de toutes les organisations membres du CORP dont il fait partie.
98. La délégation de la Nouvelle-Calédonie souhaite savoir si le programme de détachement sera ouvert aux membres qui ne sont pas de petits États insulaires et demande comment se fera la sélection.
99. Le Directeur général adjoint (Nouméa) indique que le programme de détachement est actuellement coordonné par le Secrétariat général du FIP. Les stages varieront en fonction des expressions d'intérêt des pays et des personnes détachées, ainsi que des missions des organisations concernées. Le but est d'éviter les « stages photocopie » et de veiller à ce que cette expérience soit réellement formatrice pour les personnes qui en bénéficient. Pour cela, la CPS collaborera avec le Secrétariat général du FIP en vue de recueillir les expressions d'intérêt et de déterminer quels profils correspondent le mieux à quelles organisations du CORP.
100. La délégation française appelle le Secrétariat général du FIP à coordonner son action avec la CPS concernant la mise en œuvre de la Stratégie.
101. La délégation des Îles Marshall note que la Stratégie pour les petits États insulaires contribue au développement économique durable du pays.
102. La Présidente soumet une intervention de Kiribati concernant l'ajout d'une recommandation visant à encourager la CPS à collaborer étroitement avec le Secrétariat général du FIP à la mise en œuvre d'actions correspondant aux atouts particuliers de la CPS.
103. Le Directeur général adjoint (Nouméa) invite les membres à se préoccuper de leur empreinte carbone et à envisager de prendre part au dispositif de compensation volontaire des émissions de carbone mis en œuvre pour la deuxième année consécutive dans le cadre du CRGA. Il rappelle aux membres que l'Australie organise un cocktail à l'occasion de la Journée internationale des tropiques.

104. Le CRGA :

- i. confirme que la Stratégie régionale pour les petits États insulaires et son plan de mise en œuvre doivent sous-tendre le soutien à apporter à la réalisation des priorités régionales des petits États insulaires ;
- ii. prend note de l'état d'avancement des activités menées au titre de la Stratégie dans les domaines des services aériens, de la mobilité de la main-d'œuvre et du changement climatique ;
- iii. convient des activités inscrites au plan de mise en œuvre de la Stratégie pour lesquelles le Secrétariat général du FIP et la CPS peuvent renforcer leur partenariat, en vue d'obtenir l'assistance technique et financière nécessaire ;
- iv. approuve la participation de la CPS au Programme conjoint de détachement CORP/petits États insulaires ; et
- v. prend acte des efforts consentis par le Secrétariat en faveur de la mise en œuvre du programme relatif aux petits États insulaires, et donne instruction au Secrétariat de poursuivre la collaboration étroite au titre dudit programme, en déterminant et en appliquant les mesures de la Stratégie qui correspondent aux atouts particuliers de la CPS.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT DE LA DIRECTION OPÉRATIONS ET GESTION

POINT 7.1 DE L'ORDRE DU JOUR – ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR L'EXERCICE 2017

Résumé

105. Le Secrétariat soumet à l'examen du CRGA les états financiers vérifiés de la CPS pour l'exercice 2017, conformément aux dispositions du Règlement financier de la CPS. Les états financiers annuels de la CPS et de la Caisse de prévoyance de la Communauté du Pacifique pour l'exercice considéré ont fait l'objet d'une approbation sans réserve. Le Secrétariat indique que l'Organisation dispose désormais d'une structure institutionnelle unifiée, ce qui a permis au Secrétariat d'élaborer les documents financiers de manière plus claire et plus efficace. Le Secrétariat continue d'affiner les éléments exposés dans les rapports financiers et, à cet égard, signale une modification majeure apportée aux informations présentées à l'annexe A au sujet des contributions par projet des partenaires du développement, notamment pour ce qui est des flux de financement ; sachant que près de 80 % des activités menées par la CPS dépendent de fonds projet, il s'agit là d'un point crucial. Les recettes engrangées ont permis de dégager un excédent en 2017 et, dans le même temps, le Secrétariat a continué de se concentrer sur l'amélioration des taux d'exécution des projets, pour lesquels on observe d'ores et déjà des progrès, ce qui a eu pour conséquence d'accroître les redevances pour gestion de projet perçues et, partant, de couvrir les frais administratifs. La CPS a enregistré une perte de change de 1,7 million d'euros en 2017, ce qui a, de fait, annulé les mouvements favorables de l'exercice antérieur ; l'instabilité des devises internationales demeure problématique pour la CPS. Bien que les dépenses globales soient en hausse, le Secrétariat a réduit ses frais de personnel à la suite de la restructuration institutionnelle en 2016 ; il convient de noter qu'environ 40 % des dépenses de l'Organisation sont liées, directement ou indirectement, au personnel. Le passif de la CPS s'élève aux alentours de 17 millions d'euros. Les activités de la CPS sont particulièrement exposées, notamment en raison de l'importante proportion d'activités financées sur fonds projet, ce qui a une incidence sur les liquidités de l'Organisation. Les réserves s'élèvent certes à 19,5 millions

d'euros, mais ce montant correspond aux actifs immobiliers non liquides de la CPS ou y est étroitement lié, que ce soit de manière directe ou indirecte. Les contributions des membres et les subventions spéciales des pays hôtes ont diminué au cours de l'année, et le Secrétariat s'entretient régulièrement avec les membres afin de veiller à ce qu'ils règlent leurs contributions statutaires et leurs subventions spéciales. La CPS fait état de provisions totales (courantes et non courantes) d'un montant de 12,6 millions d'euros, correspondant, en grande partie, aux éléments de passif courants pour les dépenses inéligibles ayant trait aux audits de projets. À la fin de l'exercice, la provision pour dépenses inéligibles s'élevait à 7,5 millions d'euros. Le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec l'UE sur ce dossier et, au cours des semaines passées, la provision en question a été ramenée à 3,7 millions d'euros.

106. Le Directeur des finances fait remarquer qu'après neuf ans de collaboration avec la société PricewaterhouseCoopers à Nouméa, l'audit des comptes de la CPS pour l'exercice 2017 a été confié au cabinet KPMG de Suva. Pour la vingt-deuxième année consécutive, les états financiers de la CPS ont fait l'objet d'une approbation sans réserve.

107. La CPS a enregistré un excédent de 1,26 million d'euros en 2017. Cet excédent s'explique principalement par une hausse des recettes ainsi que par les efforts déployés pour améliorer les taux d'exécution des projets. L'augmentation de ces taux a notamment entraîné une hausse des redevances pour gestion de projet, ce qui a contribué à couvrir les frais administratifs. En 2017, les contributions des membres et les subventions spéciales des pays hôtes ont diminué d'un demi-million d'euros, baisse que le Secrétariat a pu compenser par l'amélioration des taux d'exécution des projets. Les activités de la CPS sont financées à hauteur de 60 % par deux de ses principaux partenaires du développement, l'UE et le Ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce, ce dont l'Organisation est reconnaissante, mais qui constitue également un important facteur de risque. Bien que les dépenses globales aient augmenté en 2017, le Secrétariat est parvenu à réduire ses frais de personnel à la suite des efforts de restructuration entrepris en 2016. En 2017, la CPS a subi une perte de change de 1,7 million d'euros, qui a eu pour effet d'annuler les gains de change réalisés en 2016. L'instabilité des devises internationales est une préoccupation majeure pour la CPS. Les activités de l'Organisation sont particulièrement exposées, notamment en raison de l'importante proportion d'activités financées sur fonds projet. Le Directeur fait le point sur l'audit de projets mené par l'UE, indiquant que la provision pour dépenses inéligibles a été ramenée à 3,7 millions d'euros rien qu'au cours des trois dernières semaines. La dette finale ne sera certes pas annulée, mais le Secrétariat compte poursuivre sa collaboration avec l'UE afin de la réduire au maximum. La situation devrait se clarifier d'ici septembre. Si les réserves de la CPS, qui s'élèvent à 19,5 millions d'euros, peuvent sembler importantes, ce montant correspond en fait aux actifs immobiliers non liquides de l'Organisation, ou y est étroitement lié. En d'autres termes, l'Organisation ne pourra pas puiser dans ces réserves en cas de besoins de trésorerie pour la gestion de ses affaires courantes.

108. Le CRGA :

- i. adopte les états financiers vérifiés de la Communauté du Pacifique et de la Caisse de prévoyance de la Communauté du Pacifique pour l'exercice 2017 ; et
- ii. note que les états financiers vérifiés de la Communauté du Pacifique et de la Caisse de prévoyance de la Communauté du Pacifique pour l'exercice 2017 ont été approuvés sans réserve et qu'ils reflètent fidèlement la situation financière et les résultats financiers de ces deux entités, en conformité avec les normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS).

POINT 7.2 DE L'ORDRE DU JOUR – BUDGETS : BUDGET RECTIFICATIF POUR L'EXERCICE 2018 ; BUDGET PRÉVISIONNEL POUR L'EXERCICE 2019 ; CONTRIBUTIONS STATUTAIRES ET SUBVENTIONS SPÉCIALES DES PAYS HÔTES

Résumé

109. Le Secrétariat présente le budget rectificatif 2018 de la CPS, dont le CRGA est invité à prendre note conformément au Règlement financier de l'Organisation, ce dernier imposant au Directeur général de signaler au CRGA toute modification apportée au budget. Il présente également le budget prévisionnel de l'exercice 2019, que le CRGA est invité à examiner. Le budget rectificatif de l'exercice 2018 a été adopté hors session par le CRGA en décembre 2017, après examen détaillé et conformément à la recommandation formulée par le Comité d'audit et des risques ainsi que par le sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique. Le budget rectificatif 2018 a été relibellé en euros, conformément à la décision prise en décembre 2016 par le CRGA de changer la monnaie fonctionnelle de la CPS à compter du 1^{er} janvier 2017. Cette mesure a permis au Secrétariat d'améliorer la gestion de sa trésorerie. Si le Secrétariat a pu présenter un budget à l'équilibre pour l'exercice 2018, avec des dépenses et des recettes s'élevant toutes deux à environ 82 millions d'euros, le budget prévisionnel 2019 affiche un déficit de 2 millions d'euros. Toutefois, la session du CRGA ayant été avancée en milieu d'année, il existe un certain nombre d'incertitudes en ce qui concerne les fonds disponibles pour l'année suivante, d'autant plus que l'Organisation est fortement dépendante des fonds projet. De nombreux projets exécutés par la CPS s'achèvent cette année ; c'est pourquoi le Secrétariat s'emploie très activement à trouver d'autres fonds projet pour la période suivante, dans l'optique de réduire le déficit projeté. Le Secrétariat demande aux membres de collaborer avec lui afin de veiller à ce que les nouveaux projets répondent aux priorités retenues par la CPS, et les informe qu'il met actuellement la dernière main à de nouveaux projets en lien avec le onzième Fonds européen de développement (FED). Le Secrétariat entame actuellement des discussions avec l'UE en vue d'obtenir des modalités de financement plus souples. La dépendance de l'Organisation à l'égard des fonds projet est mise en évidence par la compression des autres sources de recettes. Le budget ordinaire de la CPS devrait diminuer d'un million d'euros en 2019, et, si l'on s'attend à ce que les contributions statutaires restent stables, les contributions volontaires devraient quant à elles décroître. Il convient enfin de noter que les effets de change défavorables ont une incidence sur le volume de ressources statutaires prévues.
110. Le Directeur des finances porte officiellement le budget 2018 à la connaissance des membres ; il s'agit cependant d'une simple formalité, le budget ayant été approuvé hors session en décembre 2017. Le Directeur présente le budget prévisionnel de l'exercice 2019 et précise que la session du CRGA ayant été avancée à juin, le budget affiche pour le moment un déficit, qui s'explique par un certain nombre d'incertitudes en ce qui concerne les fonds disponibles pour l'année suivante. Il fait remarquer que la CPS est fortement dépendante des fonds projet et qu'il reste beaucoup à faire pour trouver de nouveaux financements, sachant que de nombreux projets arrivent à terme. La prédominance des fonds projet pose à la CPS différents problèmes de gestion, auxquels les autres organisations membres du CORP ne sont pas autant exposés. L'Organisation doit faire face à une diminution des contributions volontaires ; des effets de change défavorables auront également une incidence sur le budget. Pourtant indispensables au fonctionnement de la CPS, les recettes ordinaires globalisées sont à la baisse. Dans le budget 2019, le montant des fonds correspondant aux projets arrivant à terme s'élève à 15 millions d'euros, et de nouveaux financements devront donc être trouvés d'ici au 1^{er} janvier 2019. L'Organisation attend beaucoup du onzième Fonds européen de développement (FED). La CPS a augmenté le taux moyen des redevances pour gestion de projet, qui est passé de 5,3 % en 2015 à 8,5 % en 2018. Cette hausse permet de couvrir les frais administratifs et de dégager ainsi des fonds qui pourront être alloués aux programmes.
111. Grâce au recouvrement intégral des coûts, la CPS a pu moderniser ses installations afin de mieux répondre aux besoins des divisions et du personnel. En 2018, le Secrétariat a mené une réflexion et

procédé à des essais en vue de mettre en place le recouvrement intégral des coûts au sein des équipes publications, et traduction et interprétation. En réponse aux préoccupations formulées par les membres, le Directeur insiste sur le fait que le but est de permettre à l'Organisation de financer ces services sur le long terme.

112. Concernant les contributions statutaires des membres, au moment où se tient la session du CRGA, les Fidji ont entièrement réglé ce qu'elles devaient ; Niue et les Îles Salomon ont, pour leur part, fait de grands efforts qui leur ont permis de réduire de moitié les sommes en souffrance. La délégation des Îles Marshall informe le Secrétariat que le pays est sur le point de régler l'ensemble de ses contributions impayées. Le Directeur constate que, malgré les paiements récemment effectués, 46 % des membres n'ont toujours pas honoré leurs engagements. Étant donné les problèmes de liquidités de la CPS, il est primordial que les membres s'en acquittent. À propos des subventions spéciales des pays hôtes, le Directeur fait remarquer que les objectifs fixés lors de la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique ont été réduits après avoir été jugés irréalisables ; cependant, même largement revus à la baisse, les objectifs n'ont pas été atteints. Une nouvelle réduction est appliquée chaque année, et les contributions en souffrance doivent être réglées.
113. Le Directeur indique que, les fonds ordinaires ne représentant que 20 % des ressources totales de la CPS, la CPS dispose d'une marge de manœuvre relativement limitée pour réorienter rapidement des ressources vers ses domaines d'action prioritaires. Ce sont les fonds ordinaires qui donnent une certaine latitude à la CPS, mais ceux-ci constituent la plus petite partie de son enveloppe budgétaire. Les fonds ordinaires sont composés à 60 % des contributions statutaires et à 40 % des contributions volontaires, ce qui représente un autre risque pour l'Organisation. Début 2019, cela fera six ans que le montant des contributions statutaires n'a pas évolué et le Secrétariat souhaiterait entamer une discussion en vue de leur examen. Le Directeur fait également remarquer que la moitié des fonds provient des pays membres de la CPS et l'autre moitié de pays non membres, ce qui pose des problèmes de gouvernance pouvant influencer la capacité de la CPS à cibler les priorités. Actuellement, l'essentiel des fonds ordinaires de la CPS sert à couvrir les frais administratifs. Cela explique en grande partie pourquoi l'Organisation cherche à améliorer le recouvrement des redevances pour gestion projet et à mettre en œuvre le recouvrement intégral des coûts, en vue de dégager des ressources qui pourront être réaffectées aux programmes. La difficulté consiste à trouver le moyen de réorienter les fonds ordinaires vers les domaines prioritaires sans que cela ait des effets négatifs à court ou à long terme sur les principales divisions. Il s'agit là d'un défi que la direction de la CPS doit relever au quotidien, et force est de constater que la mise en œuvre rapide des priorités se révèle compliquée.

Débat en plénière

114. La délégation néo-zélandaise souhaite savoir si la CPS a entamé des discussions avec l'UE pour tenter de faire évoluer les modalités de financement de cette dernière en faveur de la CPS, le but étant de réduire la proportion des fonds projet au profit des programmes. Elle salue également la qualité du travail mené par la CPS et l'UE afin de réduire les dépenses inéligibles. Concernant la prise en charge des frais de déplacement directement par les membres, la Nouvelle-Zélande note que cette proposition semble cadrer avec l'approche adoptée par le Forum sur ces questions, mais ajoute que des ressources devraient être prévues pour que l'Organisation puisse exceptionnellement financer certains déplacements. La Nouvelle-Zélande est d'accord avec la proposition d'examen détaillé des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes.
115. La délégation de la Nouvelle-Calédonie félicite la CPS pour sa bonne gestion financière ainsi que pour la teneur et la qualité de ses états financiers. La Nouvelle-Calédonie remercie l'Organisation d'avoir pu réduire les dépenses jugées inéligibles par l'UE et d'avoir amélioré les taux d'exécution des projets. La délégation souhaite savoir ce qu'il adviendra du fonds pour l'innovation sur la

période 2018–2019 ; elle demande également un complément d’information concernant la décision prise lors de la précédente session du CRGA en faveur d’une hausse des traitements, et s’interroge sur l’impact de ces mesures. La Nouvelle-Calédonie demande également si l’étude relative à l’adoption d’une nouvelle devise de référence a été réalisée. Elle exprime clairement son soutien pour le recouvrement intégral des coûts, mais insiste comme la France sur le fait que sa mise en œuvre ne doit en aucun cas influencer sur la dimension bilingue de l’Organisation. La délégation rappelle que, de tous les pays hôtes, la Nouvelle-Calédonie verse l’une des contributions les plus élevées ; elle demande de ce fait aux autres pays d’honorer leurs engagements. La Nouvelle-Calédonie appuie la proposition d’examen des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes, ainsi que la suggestion préconisant la prise en charge par les membres de leurs frais de déplacement à compter de janvier 2019, conformément aux pratiques en vigueur dans les autres organisations membres du CORP. La délégation souhaite savoir si le budget prévisionnel pour l’exercice 2019 tient compte des projets de décentralisation, et notamment du transfert éventuel de la Division ressources terrestres au Samoa évoqué lors de la première journée.

116. Le Directeur général indique que la CPS a invité l’UE à rejoindre le rang de ses observateurs permanents, afin d’améliorer les rapports entre les deux organisations. Plusieurs réunions ont eu lieu, à de nombreux et différents échelons, entre la direction de la CPS et le Chef de la délégation de l’UE pour le Pacifique, en vue d’examiner la nature de l’accord de financement qui les unit. Cependant, certaines règles régissant le fonctionnement de l’UE limitent cette perspective. Le Directeur général garantit à l’assemblée que les discussions se poursuivront pour tenter d’améliorer la collaboration entre la CPS et l’UE.
117. Concernant la proposition préconisant la prise en charge par les membres de leurs frais de déplacement pour se rendre aux réunions de la CPS, le Directeur général rappelle qu’il était prévu d’en débattre avec les membres lors de cette session.
118. Le Directeur général explique que la CPS est engagée dans des partenariats stratégiques et souligne l’importance d’organiser des échanges de haut niveau avec les partenaires, une à deux fois par an, afin d’aborder des problématiques variées, sans se limiter aux questions financières.
119. Le Directeur général explique que la CPS ne dispose pas de la flexibilité suffisante pour allouer des ressources au fonds pour l’innovation en raison de la rigidité des mécanismes de financement à l’origine des difficultés évoquées précédemment.
120. Le Directeur général indique que les effets possibles de la décentralisation ne sont pas pris en compte dans le budget, une analyse des coûts, des avantages et des implications devant préalablement être réalisée.
121. Confirmant les observations du Directeur général relatives aux financements de l’UE, le Directeur des finances constate qu’aucun mécanisme ne permet actuellement d’augmenter la part des fonds alloués aux programmes, mais il précise que l’UE est ouverte à la discussion. Au sujet du onzième FED, la CPS est en pourparlers avec l’UE en vue de trouver des moyens d’améliorer la qualité des projets, notamment en ce qui concerne le recouvrement des coûts.
122. S’agissant du fonds pour l’innovation, le Directeur fait remarquer qu’il est actuellement impossible d’y affecter des ressources dans le budget prévisionnel de l’exercice 2019 ; toutefois, si le Secrétariat parvient à trouver de nouveaux fonds projet, des efforts pourront être déployés afin de créer un fonds similaire, même si ce dernier est doté d’un montant inférieur à celui alloué en 2018.
123. Concernant l’impact de la hausse des traitements approuvée dans le budget 2018, la mesure a été mise en place et compensée par la réduction des frais de personnel dans le budget 2017 résultant de la restructuration entreprise l’année précédente. Le Directeur indique que, même s’il reste encore

bien des points à traiter avant la finalisation du budget, le Secrétariat est favorable à cette hausse, conscient de l'impact significatif d'une telle mesure.

124. Au sujet des conséquences de l'adoption d'une nouvelle devise de référence, le Directeur explique que ce changement a permis au Secrétariat de centraliser sa gestion des fonctions de trésorerie et de mieux faire face à la fluctuation des taux de change ; il ajoute que cette décision s'est globalement révélée très avantageuse pour l'Organisation.
125. Faisant écho aux propos tenus par le Directeur général, le Directeur des finances confirme que le budget tel que présenté ne tient aucunement compte des retombées de la décentralisation, et qu'il convient de procéder en amont à des analyses coûts-avantages et de s'assurer de l'absence d'effet négatif sur l'Organisation.
126. À propos du recouvrement intégral des coûts, le Directeur assure aux membres que le Secrétariat fera de son mieux pour gérer l'impact de cette mesure sur les services de la CPS.
127. La Présidente sollicite les réactions de l'assemblée, notamment en ce qui concerne le financement par les membres de leurs frais de déplacement.
128. La délégation de Niue désapprouve cette proposition, en faisant observer que, si son pays est actuellement en mesure d'assister aux réunions, c'est uniquement parce que ses frais de déplacement sont entièrement pris en charge. Le défaut de financement pourrait, par conséquent, compromettre la participation de Niue aux réunions.
129. La délégation fidjienne reconnaît que son pays compte parmi ceux n'ayant pas pu s'acquitter de leurs engagements au titre de leur subvention spéciale de pays hôte et ajoute qu'il est important de bien comprendre ce que ces obligations représentent pour un pays comme les Fidji, qui héberge 22 organisations régionales et internationales. Elle signale au CRGA que les Fidji s'emploient actuellement à honorer l'intégralité de leurs engagements financiers envers la CPS. La question de la subvention spéciale est étroitement liée aux discussions sur l'accord de siège, que la délégation fidjienne espère signer la semaine prochaine, sous réserve du consentement du Secrétariat. Les pourparlers sur les subventions spéciales des pays hôtes dépendent entièrement des négociations sur les accords de siège. La délégation rappelle que les Fidji sont foncièrement attachées à leur rôle en tant que pays hôte.
130. Concernant la prise en charge par les membres de leurs frais de déplacement, les Fidji estiment, comme la Nouvelle-Zélande, que cette mesure devra s'appliquer avec une certaine souplesse. La délégation fait également référence aux questions d'engagement et de gouvernance, en insistant sur le fait que les membres doivent être suffisamment représentés lors des sessions du CRGA. Au sujet de la proposition d'examen des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes, la délégation demande au Secrétariat de consulter les pays hôtes avant de définir la formule à appliquer. Elle souhaite en savoir plus sur les implications de la politique mise en œuvre l'année précédente pour traiter la question des arriérés de contribution.
131. La délégation du Samoa appuie la proposition en faveur de la prise en charge par les membres de leurs frais de déplacement, mais suggère au Secrétariat de transmettre aux pays membres la liste des réunions importantes auxquelles ils devront assister chaque année, afin qu'ils puissent en tenir compte lors de l'élaboration de leurs plans et budgets annuels. Elle revient également sur la nature des financements de l'UE et suggère que cette question soit examinée par les pays membres, et en concertation avec les institutions régionales, pour que la région puisse négocier d'une seule voix avec l'UE.

132. Au même titre que la Nouvelle-Calédonie, les Fidji et la Nouvelle-Zélande, la France estime qu'il serait souhaitable que les États et Territoires membres financent eux-mêmes leurs déplacements pour se rendre aux réunions de la CPS, mais que des exceptions doivent être prévues pour les pays qui n'en ont pas les moyens. La délégation française suggère également d'examiner les pratiques en vigueur au sein des autres organisations régionales.
133. En ce qui concerne les arriérés de contribution, la France dit avoir trouvé l'origine de son retard de paiement et confirme avoir réglé ses arriérés pour 2018. La délégation assure au Secrétariat que la France versera très prochainement sa contribution pour l'année 2019.
134. La délégation australienne prévient que l'Australie s'inquiète des liquidités extrêmement limitées de la CPS, et indique que le pays se dit prêt à collaborer avec le Secrétariat pour trouver des solutions à ce problème. Concernant la proposition d'examen des contributions statutaires, la délégation souhaite connaître les critères qui seront appliqués par le Secrétariat pour évaluer et modifier les montants actuels. L'Australie tient également à en savoir plus sur la manière dont le Secrétariat envisage la recherche de financements auprès de nouveaux bailleurs de fonds.
135. Le Directeur général insiste sur le fait qu'il n'est pas question de modifier la politique relative aux arriérés de contribution, mais qu'il souhaite seulement attirer l'attention sur certaines conséquences de sa mise en application. Une révision de cette politique s'imposera peut-être ultérieurement, mais ce n'est actuellement pas à l'ordre du jour. En réponse à l'intervention du Samoa, le Directeur général affirme que le Secrétariat dressera une liste des réunions jugées importantes pour diffusion auprès des membres.
136. Concernant la prise en charge par les membres de leurs frais de déplacement, la délégation des Îles Cook rappelle que son pays a à cœur de participer à tous les grands rendez-vous, mais qu'une telle politique l'empêchera peut-être d'assister aux réunions moins importantes, comme celles du sous-comité. Les Îles Cook se disent favorables à un examen des contributions statutaires.
137. En réponse à la demande de l'Australie concernant la recherche de nouveaux bailleurs de fonds, le Directeur général explique que le Secrétariat est conscient de la nécessité d'accroître leur nombre, mais il ajoute que la tâche est loin d'être aisée. La CPS a recruté une personne pour coordonner les efforts de mobilisation des ressources. Des bailleurs de fonds potentiels ont été contactés en Asie et au Moyen-Orient, mais la CPS a jugé plus utile de cibler avant tout des partenaires proches de la région. Le Directeur général cite plusieurs exemples de financements consentis récemment à la CPS, y compris l'aide du Gouvernement suédois dans les domaines de l'égalité hommes-femmes et des droits de la personne, ou de la pêche côtière. Il ajoute que le Secrétariat continuera d'explorer de nouvelles pistes, telles que la Bill & Melinda Gates Foundation et Bloomberg Philanthropies. Il indique par ailleurs que la CPS est engagée dans une procédure en vue d'obtenir l'accréditation auprès du Fonds vert pour le climat, qui constitue une autre source de financement.
138. Les Îles Marshall craignent, comme Niue, d'avoir du mal à financer elles-mêmes leurs déplacements ; elles pourront sans doute se rendre à la session du CRGA et à la Conférence, mais probablement pas aux autres réunions.
139. La délégation de Kiribati soutient l'intensification des efforts de mobilisation de la CPS en vue de trouver de nouveaux bailleurs de fonds. Elle se prononce dans le même sens que les Îles Cook, les Fidji, Niue et les Îles Marshall en ce qui concerne la prise en charge par les membres de leurs frais de déplacement.
140. La délégation de Palau rejoint la position des Îles Cook, de Niue et des Îles Marshall sur la question de la prise en charge par les membres de leurs frais de déplacement, et ajoute que si cette mesure est appliquée, Palau ne pourra participer à une partie de ces réunions pourtant cruciales.

141. La Présidente résume les différents avis exprimés sur la proposition relative financement par les membres de leurs frais de déplacement et fait remarquer que, si cette proposition est adoptée, il sera beaucoup plus compliqué pour certains pays d’assister à toutes les réunions organisées par la CPS. La Présidente comprend aussi l’argument formulé par d’autres membres, selon lequel il s’agit là d’une évolution inévitable déjà observée dans les autres organisations membres du CORP. Elle propose que la CPS envisage de prendre en charge ces frais uniquement pour la session du CRGA et la Conférence, et que les membres financent leurs propres déplacements pour se rendre aux autres réunions, comme celles du sous-comité et les conférences ministérielles et sectorielles.
142. Le Directeur général se dit favorable à ce que le Secrétariat diffuse à tous les membres la liste des réunions qu’il estime importantes. Il suggère également de modifier cette recommandation afin de prévoir certaines exceptions.
143. La Présidente observe que le Secrétariat peut étudier différentes pistes afin d’assouplir la mesure, et se renseigner sur les pratiques en vigueur dans les autres organisations membres du CORP.
144. Le Directeur général rappelle que le Secrétariat doit consulter les membres pour la validation du budget et propose qu’il en profite pour soumettre des recommandations sur la politique de financement par les membres des frais de déplacement.
145. Le CRGA :
- i. confirme l’adoption hors session du budget rectificatif de l’exercice 2018 ;
 - ii. prend note du budget prévisionnel de l’exercice 2019, entendu que :
 - a. le Secrétariat doit présenter un budget rectificatif 2019 corrigeant substantiellement le déficit prévisionnel annoncé,
 - b. le budget sera examiné par le Comité d’audit et des risques,
 - c. il sera examiné et validé par le sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique d’ici décembre 2018,
 - d. il sera adopté hors session par l’ensemble des membres du CRGA au plus tard le 31 décembre 2018 ;
 - iii. prend note des difficultés budgétaires prévues pour les exercices ultérieurs, compte tenu de la forte dépendance de la CPS à l’égard des fonds projet, par nature cycliques ;
 - iv. demande :
 - a. au Secrétariat de publier et de transmettre à l’ensemble des membres la liste des réunions de gouvernance de la CPS financées sur le budget ordinaire (qu’il s’agisse du CRGA, de la Conférence, des réunions des sous-comités ou des conférences ministérielles et sectorielles) qu’il considère comme incontournables pour les membres ;
 - b. au Secrétariat d’entamer des discussions avec les membres – et d’examiner les pratiques en vigueur dans les autres organisations membres du CORP – afin d’étudier les solutions envisageables pour que les membres prennent directement à leur charge

leurs frais d'hébergement et de déplacement aux fins de participation aux réunions de gouvernance de la CPS jugées incontournables et financées sur le budget ordinaire, et de présenter des propositions dans le cadre de la validation hors session du budget, en décembre 2018 ;

- c. qu'un examen détaillé des contributions statutaires soit réalisé, en concertation avec les membres, et que des recommandations soient soumises à l'attention du CRGA lors de sa quarante-neuvième session ;
- d. qu'un examen détaillé des subventions spéciales des pays hôtes soit réalisé, en concertation avec les pays concernés, au sujet des montants envisageables et appropriés à cet égard, et que des recommandations soient soumises à l'attention du CRGA lors de sa quarante-neuvième session ; et
- v. prie les membres d'intensifier leurs efforts de mobilisation à l'appui du Secrétariat, en faisant du bilatéralisme un levier du multilatéralisme.

POINT 7.3 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Résumé

146. Le Président du Comité d'audit et des risques présente le rapport élaboré par le Comité à l'intention du CRGA afin de rendre compte de l'action menée par ledit comité au cours des 12 derniers mois.
147. Le Président du Comité d'audit et des risques rappelle que le Comité assure le suivi des principaux domaines à risque de la CPS. Concernant l'activité d'audit interne, le Comité n'a constaté aucun cas de fraude ou d'irrégularité. Le Comité constate une cohérence de plus en plus forte entre les divisions pour ce qui est de la mise en œuvre et du respect des politiques approuvées. Au cours des deux dernières années, des efforts considérables ont été déployés afin de renforcer le cadre stratégique de l'Organisation dans les domaines financiers, notamment en ce qui concerne les achats et les voyages.
148. Le Président du Comité d'audit et des risques décrit le mode de fonctionnement du Comité. Chaque réunion se déroule en deux parties : la première consiste à évaluer les dossiers en cours ou les problèmes survenus depuis la dernière réunion. Lorsque les auditeurs internes soumettent leurs rapports au Comité d'audit et des risques, ce dernier souhaite avant tout connaître la réaction que cela suscite au sein de la direction. Lors de la seconde partie, le Comité examine les points récurrents de l'ordre du jour. L'objectif de ce travail est d'assurer un suivi régulier et permanent des domaines jugés les plus à risque pour l'Organisation, notamment le registre des dispenses d'appel d'offres. Le Président du Comité attire l'attention sur le fait que la fragilité financière de la CPS constitue un risque majeur pour l'Organisation.
149. Le Président du Comité d'audit et des risques signale que, de l'avis du Comité, il est temps de réviser les chartes régissant le fonctionnement du Comité et l'audit interne. Un ou deux membres font part de leurs préoccupations quant aux modifications qu'il est proposé d'apporter aux chartes. Le Président suggère de ne pas engager de discussions à ce sujet lors de la présente session, et il précise que le Comité fonctionne correctement avec la charte actuelle. Il recommande que les propositions de changements soient de nouveau soumises à l'attention du CRGA.

Débat en plénière

150. La délégation des États-Unis d'Amérique approuve l'idée de mener les discussions relatives à la révision de la charte du Comité hors du cadre de cette session du CRGA, en collaboration avec un groupe de travail ; il ajoute que les propositions de changements devront être finalisées afin d'être présentées d'ici la prochaine réunion du Comité d'audit et des risques.
151. L'Australie se dit satisfaite que le débat sur la révision de la Charte du Comité se déroule hors du cadre de cette session, et le pays affirme vouloir formuler des observations concernant les modifications proposées. Au sujet de l'approbation de la nomination récente de Mme Rangî au sein du Comité, l'Australie observe que, indépendamment des qualifications de Mme Rangî pour ce poste, le fait que sa nomination ait été approuvée avant la tenue de cette session du CRGA n'est pas conforme aux bonnes pratiques. La délégation note que, à l'avenir, il serait préférable de faire approuver les nominations hors session par les membres du CRGA.
152. Le Directeur général prend acte des observations de l'Australie, et explique que la troïka a été consultée hors session au sujet de la nomination de Mme Rangî, ajoutant qu'il s'agit là d'une pratique courante lorsqu'une décision requiert l'approbation du CRGA et que celui-ci ne peut être réuni pour l'occasion. Le Directeur général explique que cette approche a été privilégiée compte tenu de certaines pressions. Il prend également acte des observations de l'Australie, notamment celle sur le rôle central du Comité d'audit et des risques. Le Directeur général indique qu'il est possible qu'à l'avenir, les membres du Comité d'audit et des risques ne puissent prendre leurs fonctions sans que l'ensemble des membres du CRGA aient été préalablement consultés ; il ajoute cependant que l'approche choisie ne lui a pas paru contraire aux bonnes pratiques, et il la qualifie plutôt de non optimale.
153. La délégation néo-zélandaise indique que la Nouvelle-Zélande est d'accord avec les observations formulées par l'Australie, et ce, malgré le fait que le pays fasse partie de la troïka et approuve la nomination.
154. La délégation des Îles Cook abonde dans le sens de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, mais ajoute que les Îles Cook auraient tort de ne pas appuyer la nomination de Mme Rangî au sein du Comité d'audit et des risques, nomination qu'elles jugent particulièrement pertinente.
155. La France félicite elle aussi Mme Rangî pour sa nomination au sein du Comité d'audit et des risques. Le pays soutient l'idée formulée par les États-Unis d'Amérique, à savoir qu'un groupe de travail soit constitué hors session en vue de la révision de la Charte du Comité d'audit et des risques.
156. Le CRGA :
- i. prend note du rapport du Président du Comité d'audit et des risques de la CPS ;
 - ii. approuve l'établissement d'un petit groupe de travail composé des membres intéressés, chargé d'examiner les modifications qu'il est proposé d'apporter à la Charte du Comité d'audit et des risques et à la Charte de l'audit interne, puis d'assurer la diffusion desdits documents au Comité d'audit et des risques et à l'ensemble des membres pour adoption hors session avant novembre 2018 ; et
 - iii. approuve la nomination de Mme Caren Rangî au sein du Comité d'audit et des risques pour un mandat de trois ans.

POINT 7.4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT RELATIF AUX RESSOURCES HUMAINES

Résumé

157. Le Secrétariat informe le CRGA des principaux projets entrepris par le Département des ressources humaines (Département RH) de 2017 à 2018 pour s'assurer que ses services professionnels sont conformes au plan d'activité de la Direction opérations et gestion, répondent aux besoins des programmes et des divisions et remplissent les objectifs du *Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016–2020*. Le Département RH a mené, ou est en passe de mettre en œuvre, plusieurs projets destinés à améliorer l'efficacité de ses systèmes et processus. Sur le plan du développement des systèmes, il a mis en place un nouveau système d'information en ligne sur les ressources humaines, ainsi qu'un système (automatisé) d'évaluation des résultats entièrement repensé. Des programmes de formation sur les politiques ont été proposés dans toute l'Organisation, notamment sur la politique relative à la protection de l'enfance et, en application de la stratégie adoptée par la CPS en matière d'approche intégrée du genre, sur celle relative à la violence domestique. La version actuelle (2014) du Règlement du personnel est en cours de révision, et le Département RH travaille à l'élaboration d'une série complète de politiques relatives aux ressources humaines, qui fait actuellement l'objet d'une consultation auprès du personnel. Le Secrétariat suggère que les modifications qu'il est recommandé d'apporter au Règlement du personnel de la CPS soient soumises pour approbation hors session, en décembre 2018. Les membres proposent que le Secrétariat mette sur pied un groupe de travail composé des membres intéressés, qui aura pour mission d'examiner les modifications connexes. Dans le même temps, le Département RH cherche activement à accroître l'attractivité de l'Organisation et sa capacité à attirer et à fidéliser les talents. Les membres saluent le travail mené par le Secrétariat afin d'actualiser et de moderniser les politiques RH de la CPS. Ils réaffirment leur soutien à la politique de bilinguisme de la CPS, ainsi que la dimension plurilingue de cette organisation représentative de l'ensemble de la région Pacifique.
158. Le Directeur des ressources humaines précise que le Règlement du personnel sera révisé hors session en décembre 2018, en concertation avec les membres, et à l'issue des consultations avec le personnel. Le programme de travail du Département RH porte principalement sur des questions de première importance, comme l'intégration des questions de genre. Le Département travaille actuellement à l'élaboration et à l'organisation de formations sur la violence domestique et la protection de l'enfance. Il s'attache par ailleurs à renforcer le processus de recrutement, en réexaminant les critères de recrutement et en cherchant à améliorer sa compréhension et son analyse des données démographiques. Le Département prévoit aussi d'organiser, dans les mois à venir, des séances d'information sur les ressources humaines, et souhaite améliorer ses systèmes et procédures, notamment le système Performance et Développement (PDS). Il s'emploiera aussi, au cours des 12 à 18 prochains mois, à élargir les possibilités de formation et de perfectionnement professionnel dont bénéficie le personnel.

Débat en plénière

159. La délégation française insiste sur la nécessité de tenir compte de critères relatifs aux compétences linguistiques dans le cadre du processus de recrutement du personnel et rappelle que la maîtrise de plusieurs langues étrangères, notamment océaniques, est un atout pour l'Organisation.
160. La délégation de la Nouvelle-Calédonie soulève la question des contrats de courte durée des agents locaux en poste en Nouvelle-Calédonie et souligne que la législation nationale du travail doit être respectée. Elle prend acte du soutien apporté à la recommandation visant à réaliser une étude sur la rémunération des agents de la CPS et sur la nature des contrats de travail et des conditions contractuelles proposés.

161. La délégation des États-Unis se déclare favorable à la création d'un groupe de travail chargé d'examiner, hors session, la version actualisée du Règlement du personnel.
162. Le Directeur des RH convient de l'importance des considérations linguistiques et fait observer que toutes les formations organisées par le Département RH sont proposées en anglais et en français. Il précise, à titre d'exemple, que les récentes formations sur les nouvelles politiques relatives à la violence domestique et à la protection de l'enfance ont été dispensées dans les deux langues. La question de la durée des contrats a déjà été soulevée et examinée avec les comités des représentants du personnel, et le Département RH entend poursuivre l'examen de cette question avec la direction et les comités.
163. Le Directeur général adjoint (Nouméa) confirme que le Secrétariat s'attachera à mettre en exergue l'importance des compétences linguistiques dans ses critères de recrutement. S'agissant de la durée des contrats, il explique que la CPS établit et applique ses propres règles en matière de réglementation du travail, comme c'est le cas dans d'autres organisations régionales, et que le Secrétariat gère les contrats de travail des agents recrutés à l'échelon local et international conformément aux Statuts du personnel et au Règlement du personnel. La priorité est de faire en sorte que les règles applicables en interne s'appuient sur des fondements solides et de garantir avant tout la sécurité du personnel.
164. Le CRGA :
- i. prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail relatif aux ressources humaines et des principales initiatives engagées dans ce domaine, conformément au plan d'activité de la Direction opérations et gestion ; et
 - ii. donne instruction au Secrétariat de mettre sur pied un groupe de travail composé des membres intéressés, qui aura pour mission d'examiner les modifications qu'il est recommandé d'apporter au Règlement du personnel de la CPS, et de soumettre les changements proposés au CRGA pour examen final et approbation hors session, en décembre 2018.

**POINT 7.5 DE L'ORDRE DU JOUR – RÉVISION ET BARÈME DES TRAITEMENTS :
PROPOSITIONS POUR L'EXERCICE 2019**

Résumé

165. Le Secrétariat présente le barème des traitements qu'il est proposé d'appliquer aux postes à recrutement international et local dans chacun des cinq pays hôtes de la Communauté du Pacifique (CPS) pour l'exercice 2019, conformément aux recommandations issues de l'évaluation triennale 2015 des conditions d'emploi et de rémunération en vigueur au sein des organisations membres du CORP. Le barème proposé vise à corriger l'écart entre le barème actuel des traitements de la CPS et ceux appliqués dans d'autres organisations membres du CORP, de sorte que la CPS puisse offrir des conditions d'emploi et de rémunération compétitives, tout en veillant à l'équilibre des budgets de fonctionnement. En outre, l'inflation relevée dans les principaux pays hôtes de la CPS a amoindri le pouvoir d'achat des agents sur les marchés locaux. Une étude du système de rémunération et d'avantages sociaux de la CPS est en cours de réalisation. En conséquence, le Secrétariat propose d'apporter, à titre transitoire, des ajustements au barème des traitements de la CPS, en tenant compte de l'évolution de la rémunération dans les autres organisations membres du CORP. Les membres demandent des précisions quant à la méthode utilisée pour calculer les ajustements qu'il est proposé d'apporter au point médian des classes salariales du barème des traitements de la CPS. Ils formulent des réserves sur les propositions de revalorisation salariale,

compte tenu de la situation budgétaire escomptée pour l'Organisation. Le Secrétariat souligne que l'augmentation proposée au titre de la première recommandation n'a aucune incidence budgétaire et qu'il est extrêmement important que la CPS reste en mesure d'attirer et de fidéliser des personnes dûment qualifiées et dotées de compétences spécialisées, sachant que des organisations autres que celles du CORP sont elles aussi susceptibles d'attirer le personnel de la CPS.

166. Le Directeur des ressources humaines fait valoir que l'Organisation doit proposer des conditions de rémunération compétitives si elle veut attirer et fidéliser des agents compétents et maintenir le niveau d'engagement souhaité. Cette exigence vaut tout particulièrement pour le personnel technique.
167. S'agissant de la devise de référence applicable à la fixation des traitements, la réflexion se poursuit, et des informations actualisées seront présentées en 2019. Cet exercice est aussi l'occasion de procéder à une évaluation globale des traitements et avantages du personnel, ce qui n'a pas été fait depuis un certain temps. Il convient notamment de déterminer si les salaires et avantages sont à la mesure de l'évolution de l'Organisation. Le Directeur des ressources humaines se dit parfaitement conscient des impératifs de maîtrise des coûts dont le Département RH doit tenir compte.

Débat en plénière

168. La délégation de la Nouvelle-Zélande souhaite obtenir des informations supplémentaires sur la méthode utilisée pour fixer à 2 % la revalorisation salariale proposée et estime que les ajustements envisagés devraient peut-être s'appliquer à des classes salariales précises, comme c'est le cas dans d'autres organisations membres du CORP.
169. La délégation des Îles Marshall se déclare favorable à la revalorisation proposée, mais souligne que la CPS est perçue comme étant l'une des organisations du CORP offrant les meilleures conditions de rémunération. Elle se demande par ailleurs si cette augmentation est réaliste, compte tenu du déficit annoncé au titre du budget prévisionnel.
170. La délégation australienne se dit réticente à approuver les ajustements proposés, du fait des incertitudes relatives au budget 2019 ; elle juge préférable de reporter l'adoption de la recommandation, qui pourra être réexaminée hors session, lorsque les membres disposeront d'informations plus précises sur le budget 2019.
171. La France approuve cette proposition et estime que la décision relative aux augmentations de salaire doit être reportée, dans l'attente d'informations complémentaires.
172. La délégation de Kiribati appuie la proposition australienne de reporter l'adoption de la recommandation jusqu'à ce que le budget soit présenté, en décembre 2018.
173. Les Îles Cook demandent des précisions sur l'état d'avancement des travaux du groupe de coordination du CORP chargé d'évaluer les conditions de rémunération au sein des organisations membres.
174. Le Directeur général se dit surpris par la déclaration des Îles Marshall et souligne que, pendant toute la durée de son mandat, la CPS s'est classée à l'extrémité inférieure du barème des traitements en vigueur dans les organisations du CORP. Il appelle les pays membres à aider à l'application de conditions plus cohérentes à l'échelle du CORP, et souligne que la CPS ne peut pas agir en son nom propre sans tenir compte des règles d'harmonisation qui s'appliquent au sein du CORP.
175. Le Directeur des ressources humaines explique que la méthode utilisée pour calculer les augmentations de salaire proposées tient compte du coût de la vie et de l'alignement sur les

conditions pratiquées dans les autres organisations du CORP. Il précise que les directeurs des ressources humaines des organisations du CORP se sont réunis en mars 2018 pour discuter de l'harmonisation au sein des organisations membres, et fait observer que la CPS est confrontée à des difficultés particulières, compte tenu de son envergure et de son implantation dans plusieurs pays de la région. La CPS doit fonctionner de manière indépendante, mais peut néanmoins s'aligner, dans nombre de domaines, sur les autres organisations du CORP.

176. Le Directeur général adjoint (Nouméa) souligne que la CPS doit être perçue, par les employés en poste comme par les candidats potentiels, comme un employeur offrant des conditions de service attractives, et rappelle qu'elle est en concurrence avec d'autres organisations en matière de recrutement – principalement des organisations internationales, de grandes organisations non gouvernementales et, dans une moindre mesure, les autres organisations du CORP. Il prie les membres de garder à l'esprit la dimension humaine de la revalorisation proposée, et pas seulement ses incidences financières.
177. La Présidente fait la synthèse des débats et propose de reporter l'adoption de la recommandation relative à la revalorisation salariale et de la réexaminer en même temps que le budget 2019.
178. La Nouvelle-Zélande précise que c'est la question de la méthode de calcul utilisée et de la justification de la revalorisation salariale envisagée qui lui pose problème, et se déclare favorable à la proposition visant à demander au Secrétariat de transmettre au CRGA, hors session, des informations plus détaillées sur les arguments justifiant les ajustements considérés.
179. La délégation des Îles Cook s'associe aux observations de la Nouvelle-Zélande.
180. La délégation française estime que la date et l'instance de réexamen de la recommandation relative à la revalorisation salariale devraient être précisées.
181. Le Directeur général confirme que le Secrétariat diffusera auprès des membres du CRGA une proposition plus élaborée, en même temps que le budget 2019, au cours de la première ou de la deuxième semaine du mois de décembre.
182. Le CRGA :
- i. demande au Secrétariat de développer une analyse et un argumentaire détaillés en faveur de l'actualisation du barème des traitements et de la proposition de revalorisation salariale, et de présenter ces travaux au CRGA pour adoption dans le cadre de la validation hors session du budget, en décembre 2018 ; et
 - ii. prend note des informations sur l'état d'avancement de : a) l'étude relative à l'adoption d'une nouvelle devise de référence pour la fixation des traitements des agents recrutés à l'international ; et de b) l'harmonisation au sein du CORP des procédures de gestion des ressources humaines et des rémunérations.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR – PROCÉDURE DE RECRUTEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉVALUATION DES ÉTATS DE SERVICE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procédure de recrutement du Directeur général

183. Le CRGA :

- i. arrête un calendrier en vue du recrutement du prochain Directeur général de la Communauté du Pacifique, tout en notant qu'il convient de garder une certaine souplesse, compte tenu des incertitudes entourant la date de départ du Directeur général en exercice ;
- ii. indique sa préférence, si les conditions le permettent, pour une discussion en face à face en ce qui concerne le nouveau Directeur général proposé par le Comité consultatif de sélection à l'occasion de la quarante-neuvième session du CRGA et de la onzième Conférence de la Communauté du Pacifique en 2019 ; et
- iii. désigne les membres du Comité consultatif de sélection, en application du dispositif de gouvernance de la Communauté du Pacifique.

Évaluation des états de service du Directeur général

184. Le CRGA :

- i. approuve l'appréciation formulée par la troïka selon laquelle le Directeur général a, au cours de l'année écoulée, obtenu des résultats « supérieurs à la moyenne », ce qui signifie qu'il a invariablement dépassé les exigences du poste qu'il occupe ;
- ii. note les points forts et les domaines perfectibles mis en évidence dans le cadre de l'évaluation des états de service du Directeur général ;
- iii. note que, pour la deuxième année consécutive, le Directeur général a choisi de renoncer à une revalorisation de salaire, au vu des difficultés financières que rencontre la CPS ;
- iv. approuve les améliorations apportées par la troïka au processus d'évaluation des états de service du Directeur général, à savoir :
 - a. énoncer, dans une lettre qui lui sera envoyée tous les ans, les actions prioritaires attendues du Directeur général pour l'année à venir,
 - b. entretenir, tout au long de la période considérée, des échanges réguliers avec le Directeur général au sujet de ses états de service,
 - c. utiliser un mécanisme en ligne pour le recueil des appréciations dans le cadre de l'évaluation, afin d'améliorer la transparence et l'efficacité du processus ; et
- v. note que la troïka communiquera les résultats de la présente évaluation au Directeur général après le CRGA.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR – QUARANTE-NEUVIÈME SESSION DU CRGA ET CONFÉRENCE – LIEU, PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE

Résumé

185. Le CRGA est informé que la quarante-neuvième session du CRGA prévue en 2019 se déroulera au même endroit que la onzième Conférence de la Communauté du Pacifique, qui sera présidée par les Îles Cook. Le Secrétariat communiquera aux membres les dates proposées pour la tenue de la quarante-neuvième session du CRGA et de la onzième Conférence de la Communauté du Pacifique en temps utile.

186. Le CRGA convient que la présidence de la quarante-neuvième session du CRGA sera assurée par Palau et la vice-présidence par Pitcairn.

Débat en plénière

187. La délégation des Îles Cook précise que son pays tient à être l'hôte de la Conférence à Nouméa, si celle-ci ne peut se tenir à Rarotonga.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR – ÉVALUATION DE LA QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU CRGA

188. Le CRGA répond aux questions relatives au déroulement et au contenu de la session.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR – QUESTIONS DIVERSES

189. La délégation de Kiribati soulève une série de questions liées au protocole et demande à ce que sa déclaration figure dans le rapport de la session, ce à quoi le Secrétariat s'engage. Le Secrétariat assure que, lors des réunions de haut niveau auxquelles participent les membres, il continuera de mettre tout en œuvre pour veiller à répondre aux attentes des membres, pour ce qui relève de sa compétence.

190. Les Îles Marshall soulèvent la question des contributions à distance aux réunions et demandent à ce que les procédures applicables à cet égard aux sessions du CRGA soient précisées. Le Secrétariat indique qu'il recommande une participation pleine et directe des membres aux réunions et qu'il déconseille généralement les contributions à distance. La Présidente indique que l'autorisation de présenter une contribution à distance à la présente session au nom d'un membre a été accordée à titre exceptionnel. Le Secrétariat confirme que le Règlement intérieur du CRGA autorise la personne qui préside le CRGA à exercer son pouvoir discrétionnaire sur ce plan.

191. La délégation de Kiribati tient à dissiper le malentendu selon lequel le gouvernement actuel serait climato-sceptique. Elle explique que son pays ne privilégie plus une politique de déplacement de la population et affirme que Kiribati reconnaît les effets du changement climatique et se concentre dorénavant sur le renforcement de la résilience.

192. La délégation adresse une déclaration au CRGA. Kiribati reconnaît et salue l'excellent travail accompli par la CPS dans le cadre de sa mission d'assistance scientifique et technique aux membres. La délégation mentionne toutefois quelques ombres au tableau, le Secrétariat n'ayant notamment pas respecté le protocole qui aurait dû être observé pour les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum et les personnalités de haut niveau à l'occasion de la dernière Conférence et du Dialogue de haut niveau qui s'est tenu récemment. En particulier, la délégation souligne que le Secrétariat aurait dû : inviter les membres à déléguer des ministres au Dialogue de haut niveau, et faire en sorte que les chefs d'État et de gouvernement soient présents au dîner ; mettre des véhicules diplomatiques à la disposition des chefs d'État et de gouvernement ; et prévoir un laps de temps pour que des discours puissent être prononcés avant le dîner.

193. En ce qui concerne le protocole, la Nouvelle-Zélande indique que des ministres néo-zélandais étaient présents aux deux événements évoqués et qu'ils en dressent un bilan positif. Elle précise néanmoins que, pour éviter toute confusion à l'avenir, des sièges devraient être réservés aux chefs d'État et de gouvernement et aux personnalités de haut niveau.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR – DÉCLARATIONS DES OBSERVATEURS

194. Le CRGA se félicite des déclarations présentées par les observateurs, qui se sont exprimés dans l'ordre suivant : l'Union européenne, la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit et le Groupe du fer de lance mélanésien. Les observateurs suivants déposent leurs déclarations afin que celles-ci soient annexées au rapport, en sus des déclarations mises à la disposition du Secrétariat, dans la section prévue à cet effet : l'Organisation internationale de la francophonie, le Programme régional océanien de l'environnement, le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique et l'Université du Pacifique Sud.
195. Le Directeur général remercie les observateurs qui ont présenté des déclarations et souligne qu'une organisation ne peut atteindre les objectifs qu'elle se fixe sans l'aide de partenaires. Il salue et remercie également le Directeur de programme et Conseiller principal de la GIZ, Wulf Killman, qui s'apprête à quitter ses fonctions, pour le travail considérable qu'il a accompli au profit des peuples du Pacifique et de l'ensemble de la région. La CPS et le Directeur général, à titre personnel, entretiennent depuis longtemps d'excellentes relations de travail et un dialogue fructueux avec M. Killman.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR – ADOPTION DES DÉCISIONS DE LA QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU CRGA

196. Le CRGA adopte les présentes décisions.

ALLOCUTIONS DE CLÔTURE

197. Sachant que la présente session est sans doute la dernière à laquelle assiste le Directeur général, le Samoa félicite sincèrement, au nom des pays membres, M. Tukuitonga pour la façon dont il a dirigé et géré l'Organisation durant son mandat.
198. La délégation néo-zélandaise abonde dans le sens du Samoa et souhaite à M. Tukuitonga d'être retenu au poste de Directeur régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour le Pacifique occidental.
199. Le représentant de la France indique qu'il s'agit, pour lui aussi, de la dernière session du CRGA à laquelle il assiste. Il remercie le Secrétariat et les interprètes pour leurs services. La France remercie également le Directeur général pour la qualité de sa gestion et de sa direction, et lui souhaite le plus grand succès dans ses futures activités.
200. La délégation américaine exprime sa gratitude pour le bon déroulement de cette session et remercie tous les agents de la CPS qui ont fait de cet événement un succès.
201. Le Directeur général remercie Palau pour l'habileté avec laquelle les travaux du comité de rédaction ont été conduits et supervisés, ainsi que la Présidente, qui a mené les débats d'une main de maître. Il salue également toutes les personnes qui ont, dans l'ombre, contribué à la réussite de cette session. Le Directeur général félicite et remercie plus particulièrement le Directeur des finances, qui quitte prochainement l'Organisation, en faisant remarquer que celui-ci a, au cours de son contrat, grandement amélioré la gestion financière à la CPS. Il ajoute que le Secrétariat s'efforce de trouver la personne qui lui succédera avant son départ, afin d'assurer la continuité de ces fonctions essentielles dans le domaine financier.
202. La session se termine par une prière prononcée par les Fidji.

**DÉCISIONS DE LA QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS
(26-28 juin 2018, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)**

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE

1. La quarante-huitième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) s'ouvre le 27 juin 2018 au siège de la Communauté du Pacifique (CPS), à Nouméa (Nouvelle-Calédonie). Niue préside cette session, et Palau en assure la vice-présidence. Y sont représentés les membres de la Communauté du Pacifique suivants : Australie, Îles Cook, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Kiribati, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pitcairn, Polynésie française, Îles Salomon, Samoa, Tokelau, Tonga, Tuvalu et Vanuatu. Sont aussi présents des observateurs et des partenaires, dont l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP), le Groupe du fer de lance mélanésien (GFLM), la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), le Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique (PASO), le Programme régional océanien de l'environnement (PROE), l'Organisation du tourisme du Pacifique Sud (SPTO), l'Union européenne (UE) et l'Université du Pacifique Sud (USP).

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

2. Le Directeur général replace le rapport qu'il présente dans le contexte de la réflexion relative au terme de son mandat et des difficultés persistantes qui menacent la viabilité financière de la CPS. La prestation de services appropriés et efficaces aux membres demeure une priorité pour l'Organisation. Il est de plus en plus difficile d'assurer un accès universel aux services de la CPS ; c'est pourquoi il est important que l'Organisation se concentre sur les domaines où elle est en mesure d'aider au mieux ses membres. Le Directeur général est conscient que les membres souhaitent que le Secrétariat précise les domaines de désengagement possibles dans le cadre du processus de priorisation en cours. Il fait remarquer que l'exercice de priorisation mené à la CPS ne représente qu'une partie de l'examen de l'adéquation des services offerts aux membres. Le Directeur général rappelle que le processus de priorisation en cours intervient alors que le contexte de développement évolue et que la structure de la CPS est restée quasi inchangée pendant de nombreuses années. Il affirme le rôle essentiel de l'engagement de la CPS aux côtés des autres organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP). La structure de l'Organisation et de ses divisions est toujours en cours d'évaluation dans le cadre du processus de réforme et de transformation engagé, et le rapport comprend une proposition visant à étudier les coûts et les avantages de toute forme de décentralisation envisageable. Le Directeur général résume les aspects marquants des différents programmes et divisions, et indique que le Secrétariat entend inscrire la programmation intégrée et la transversalité dans l'ADN de la CPS. Le sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique (le « sous-comité ») a travaillé d'arrache-pied dans les domaines relevant de son mandat et apporte un soutien crucial au Secrétariat. Le Rapport de résultats 2017 de la Communauté du

Pacifique présente un exposé concis des réalisations de la CPS. La dernière version de ce rapport, élaboré par le Secrétariat, tout comme l'Aperçu des résultats, a reçu le soutien plein et entier du sous-comité. Le Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016-2020 est ambitieux, et les difficultés financières ainsi que le manque de ressources ont entravé certaines réalisations. L'engagement aux côtés des membres reste essentiel pour que la CPS mène à bien sa mission, mais toutes ces difficultés ont eu une incidence sur la présence et l'engagement de l'Organisation auprès de ces derniers. Les arriérés de contribution des membres demeurent problématiques pour la CPS et ont considérablement aggravé la situation financière de l'Organisation. Le Secrétariat a appliqué la politique afférente à cette question, adoptée par les membres en 2017. À ce titre, le Directeur général indique aux membres que la mise en œuvre de cette politique engendre de graves perturbations et leur présente divers exemples pour illustrer son propos. La programmation par pays reste une priorité pour le Secrétariat. Comme convenu avec les membres, les stratégies conjointes de pays ont été remplacées, et d'autres modèles mis à l'essai. Ces modèles seront examinés plus avant en collaboration avec les membres.

3. Le CRGA :

- i. prend note des avancées réalisées dans le cadre du processus de réforme et de transformation en cours à la CPS ;
- ii. prend note de la précarité persistante de la situation financière de la CPS ;
- iii. approuve l'examen de l'option consistant à poursuivre le processus de décentralisation de certaines des équipes de la CPS, et notamment la réalisation d'une analyse coûts-avantages des différentes solutions envisageables, à soumettre pour examen au CRGA, les membres devant être consultés sur les projets de décentralisation ;
- iv. donne instruction au Secrétariat d'élaborer des programmes par pays, en collaboration avec chaque État et Territoire insulaire océanien, en s'appuyant sur une approche consultative d'un bon rapport coût-efficacité ; et
- v. prenant acte des conclusions formulées à l'issue de la quatrième Conférence des ministres de la Culture du Pacifique, tenue à Nadi (Fidji) en mai 2018, demande au Secrétariat d'intégrer la culture au huitième domaine prioritaire relatif aux droits de la personne, à l'égalité hommes-femmes et à la jeunesse.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : PARTENARIATS INNOVANTS

POINT 3A DE L'ORDRE DU JOUR : CENTRE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE POUR LA SCIENCE MARINE

4. Le Secrétariat informe le CRGA des avancées réalisées au regard de la création du Centre de la Communauté du Pacifique pour la science marine (CCPSM), conformément à la décision prise dans ce sens lors de la dixième Conférence de la Communauté du Pacifique en 2017, Centre qui sera hébergé à la CPS. La première phase du projet prévoit la création d'un centre virtuel regroupant l'ensemble des compétences techniques et scientifiques internes de la CPS en matière d'océanographie. Le Centre interviendra également en partenariat avec des organisations membres du CORP, des organisations internationales actives dans le domaine considéré et de grands organismes de recherche océanographique. L'équipe de la Section technologies de l'information et de la communication chargée de l'unification des systèmes de données à l'échelle de l'Organisation

développe actuellement le futur portail en ligne du CCPSM, l'objectif étant d'en faire une composante thématique majeure du pôle de connaissances et de données en cours de création à la CPS (Pacific Data Hub). La question de la mobilisation de ressources en faveur du CCPSM dans le cadre d'un projet CPS intégré de plus grande envergure est en cours d'examen avec de possibles bailleurs de fonds. Des démarches visant la conclusion d'accords de partenariat ont été entamées avec des organisations membres du CORP et de grands organismes internationaux de recherche océanographique, dont l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Un consultant a été recruté avec pour mission de formuler une stratégie décennale pour le CCPSM, sous la supervision du conseil du Centre. Il consultera les membres de la CPS afin de recenser les informations et données scientifiques dont ils ont besoin et d'évaluer leurs contributions respectives. Une analyse des besoins sera réalisée à l'échelle infrarégionale et sera menée plus largement si des financements supplémentaires peuvent être mobilisés.

5. Le CRGA :

- i. note les avancées réalisées par le Secrétariat dans le cadre de la création du Centre de la Communauté du Pacifique pour la science marine (CCPSM) ; et
- ii. charge le Secrétariat de présenter un point sur les nouveaux progrès accomplis dans la création du CCPSM à la quarante-neuvième session du CRGA.

POINT 3B DE L'ORDRE DU JOUR : HUB OCÉANIEN POUR L'APPRENTISSAGE ET L'INNOVATION

6. Le Secrétariat présente au CRGA des informations actualisées sur les travaux menés par le Secrétariat pour étudier s'il est possible et pertinent de créer un Hub océanien pour l'apprentissage et l'innovation associant plusieurs parties prenantes, conformément aux instructions qui lui avaient été données lors de la dixième Conférence de la Communauté du Pacifique en 2017. Le Hub océanien pour l'apprentissage et l'innovation (le « Hub ») était conçu comme une plateforme de collaboration, mise en place par les États et Territoires insulaires océaniques, les organisations membres du CORP et d'autres parties prenantes, notamment les entreprises, dans le but de promouvoir de nouvelles idées et solutions en réponse aux enjeux de développement dans la région. Le Secrétariat informe le CRGA des avancées réalisées dans son étude des points suivants : les besoins en innovation, et la nécessité de consigner et de mutualiser les connaissances acquises en Océanie ; l'intérêt que porte le CORP au concept de hub régional ; et la capacité d'innovation sur laquelle le Secrétariat peut s'appuyer dans le cadre du projet de Hub. Le Secrétariat demande aux membres de lui indiquer s'il doit continuer d'étudier d'autres modèles de partenariat et possibilités d'appui à l'innovation dans la région.

7. Le CRGA :

- i. prend note des premiers travaux d'étude et d'évaluation menés par le Secrétariat sur la nécessité de créer un Hub océanien pour l'apprentissage et l'innovation, et de la capacité d'innovation requise au sein du Secrétariat pour répondre à ce besoin ;
- ii. prend note du débat des directeurs adjoints des organisations membres du CORP sur le Hub et de leur souhait d'étudier plus avant l'utilité d'une telle plateforme régionale à l'aune des priorités et des projets de leurs organisations respectives dans les domaines de l'apprentissage et de l'innovation ; et

- iii. demande au Secrétariat de continuer d'étudier les solutions envisageables pour encourager l'innovation au sein de la CPS.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : POINTS RÉCURRENTS DE L'ORDRE DU JOUR

POINT 4.1A DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTE RENDU DU CONSEIL OCÉANIQUE DE LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT, SOUS-COMITÉ DU CRGA CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT – COMPTE RENDU DU CONSEIL AU CRGA

8. Le CRGA est informé des conclusions de la troisième réunion annuelle du Conseil océanique de la qualité de l'enseignement, sous-comité du CRGA chargé de l'enseignement (désigné en anglais par le sigle PBEQ ; ci-après « le Conseil » ou le « sous-comité »), conformément à ce qu'avaient convenu ses membres le 23 mars 2018. Le Secrétariat présente les grandes décisions prises à l'occasion de cette réunion, et notamment les instructions suivantes du sous-comité. Le Programme pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement (EQAP) de la CPS poursuivra son analyse des niveaux de compétence et proposera des mesures de renforcement des capacités, des ressources et de la confiance accordée aux qualifications délivrées dans tous les pays participants. Il continuera d'étudier les mécanismes de reconnaissance mutuelle des qualifications et fournira davantage d'informations sur les modalités d'application de ces mécanismes dans le Pacifique, compte tenu des effets et des obligations liés à la Convention de Tokyo et au PACER Plus. Enfin, il assurera la coordination de la collecte de données pour le deuxième catalogue de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) sur les mesures des acquis de l'apprentissage, et aidera les pays à vérifier et à mettre à jour les données déjà recueillies pour la première édition de ce catalogue. Un mandat a été rédigé et approuvé par le Conseil lors de sa réunion de mars 2016, et a été approuvé par le CRGA hors session à la fin de l'année 2017.
9. Le CRGA prend note du compte rendu du Conseil océanique de la qualité de l'enseignement, sous-comité du CRGA chargé de l'enseignement.

POINT 4.1B DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LE DIALOGUE DE HAUT NIVEAU SUR LA JEUNESSE – CADRE OCÉANIQUE POUR L'ÉPANOUISSEMENT DE LA JEUNESSE

10. Le Secrétariat présente un aperçu de la contribution de la CPS à la mise en œuvre du Cadre océanique pour l'épanouissement de la jeunesse 2014-2023 (le « Cadre jeunesse »), défini comme point récurrent de l'ordre du jour du CRGA lors de la quarante-cinquième session du Comité. Les axes de travail prioritaires sont les suivants : programmation intégrée, indicateurs sur la jeunesse, emploi des jeunes, participation des jeunes et politique en faveur de la jeunesse. Le CRGA réitère son soutien au travail du Secrétariat sur les questions relatives à la jeunesse en Océanie. Le Secrétariat souligne que, à l'échelle régionale, les investissements en faveur de la promotion de la jeunesse dans le Pacifique sont insuffisants et note qu'il est nécessaire de renforcer les efforts à cet égard dans la région.
11. Le CRGA :
 - i. note que les membres portent une attention accrue au secteur de la jeunesse et progressent dans le renforcement des capacités et des investissements dans ce secteur ;

- ii. examine la mesure dans laquelle les membres et les partenaires du développement sont disposés à ouvrir des perspectives aux jeunes, notamment en réduisant le chômage qui les frappe ;
- iii. approuve la priorité donnée au renforcement des systèmes nationaux de statistiques sur la jeunesse, et notamment à l'amélioration de la capacité de la CPS à suivre la situation des jeunes en se fondant sur des données et des analyses ; et
- iv. reconnaît que des ressources supplémentaires ad hoc doivent être mobilisées auprès de l'ensemble des parties prenantes pour appuyer les efforts visant à répondre aux priorités liées à la jeunesse.

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE ET PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE –
RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU CRGA POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE**

12. Le président du sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique (ci-après le « sous-comité ») remercie les membres sortants du sous-comité et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres. Il informe le CRGA que le sous-comité s'est réuni les 29 et 30 mai 2018 afin d'examiner les points suivants : projet de rapport de résultats 2017 de la Communauté du Pacifique et autoévaluation des progrès réalisés ; Rapport de résultats 2017 de la Communauté du Pacifique – Aperçu des résultats ; processus de priorisation en cours à la CPS ; évaluation à mi-parcours du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016-2020 et enquête auprès des partenaires ; synthèses de résultats par pays ; et budget de la CPS pour l'exercice clos au 31 décembre 2019. Cette année, le Secrétariat a présenté une nouvelle série de rapports (synthèses de résultats par pays) sur les activités organisées dans les pays membres, dont le format a été évalué par le sous-comité. Les membres du sous-comité soutiennent le rapport de résultats exhaustif réalisé par le Secrétariat. Le sous-comité demande au Secrétariat d'expliquer plus en détail les modalités de l'autoévaluation des progrès réalisés qui est présentée dans ledit rapport.

13. Le CRGA :

- i. prend note des recommandations immédiates, à moyen terme et à long terme formulées par le sous-comité en vue d'aider le CRGA dans son étude annuelle des avancées réalisées par le Secrétariat dans la mise en œuvre du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016-2020 ;
- ii. approuve le Rapport de résultats 2017 de la Communauté du Pacifique, en relevant que le Secrétariat a intégré les suggestions d'amélioration formulées par le sous-comité ;
- iii. charge le Secrétariat de poursuivre l'exercice de priorisation en l'intégrant pleinement au modèle d'activité de l'Organisation et de tenir le sous-comité informé, en tant que de besoin, des avancées réalisées en ce sens ; et
- iv. prend note des observations formulées par le sous-comité à l'intention du Secrétariat sur les questions suivantes : l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique et l'enquête auprès des partenaires, les synthèses de résultats par pays pour 2017, ainsi que le budget de la CPS pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : CADRE POUR LE RÉGIONALISME DANS LE PACIFIQUE

POINT 6.1 DE L'ORDRE DU JOUR : COHÉRENCE INSTITUTIONNELLE ET COORDINATION AU SEIN DU CORP (DISPOSITIFS RÉGIONAUX DE FINANCEMENT ET DE GOUVERNANCE)

14. Le Directeur général affirme que le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique reste un instrument stratégique important pour toutes les organisations membres du CORP, car il constitue un document de référence et une feuille de route essentielle pour celles-ci. Les organisations membres du CORP se rapprochent des objectifs fixés dans le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique, mais elles doivent poursuivre leurs efforts dans les domaines de la cohérence institutionnelle et de la coordination au sein du CORP, ainsi que des dispositifs régionaux de financement et de gouvernance. À l'occasion d'une réunion organisée en avril 2018, les directeurs des organisations membres du CORP se sont engagés à : tenir une réunion annuelle des directeurs des organisations membres du CORP et des présidents de leurs organes directeurs en vue de faire avancer l'application d'un programme de travail stratégique à l'échelle du CORP ; permettre au Secrétariat général du FIP d'être représenté aux réunions annuelles des organes directeurs des organisations membres du CORP afin de faire mieux connaître le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique et les priorités régionales ; constituer un groupe composé des directeurs adjoints des organisations du CORP chargé d'appuyer la mise en œuvre des priorités régionales, conformément aux instructions données par leurs directeurs respectifs ; et élaborer une stratégie de communication pour le CORP. La Charte du CORP a été révisée et la nouvelle version approuvée par les directeurs des organisations membres, qui ont réitéré leur engagement mutuel à s'améliorer et à fournir des conseils cohérents dans l'exercice de leurs fonctions. Le Directeur général présente au CRGA un point sur les actions entreprises pour renforcer la cohérence institutionnelle et la coordination au sein du CORP, à la suite de l'analyse des dispositifs régionaux de gouvernance et de financement réalisée en 2017 et de la décision prise la même année par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum d'inscrire les priorités définies par les dirigeants océaniques au cœur de l'action du CORP et de ses organisations membres. La réunion des directeurs adjoints des organisations membres du CORP vise à traiter les questions propres au CORP de manière plus approfondie que ne peuvent le faire les directeurs desdites organisations, ainsi qu'à mettre en œuvre les décisions de ces derniers. Le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique présente au CRGA un point sur l'évaluation des dispositifs régionaux de financement et de gouvernance, qui sera examinée par les directeurs des organisations membres du CORP au second semestre 2018.

15. Le CRGA :

- i. prend note du point présenté sur les actions entreprises pour renforcer la cohérence institutionnelle et la coordination au sein du CORP ;
- ii. note que les dirigeants océaniques ont appelé de leurs vœux l'intégration du programme défini par le Forum des Îles du Pacifique à l'échelle du CORP et des organisations qui en sont membres, et donne instruction au Secrétariat de continuer d'examiner en priorité les décisions prises par les dirigeants océaniques lors de l'élaboration de son programme de travail et d'œuvrer en amont au renforcement de la cohérence institutionnelle et de la coordination au sein du CORP, au service de la concrétisation des principes du régionalisme ;

- iii. prie le Secrétariat de transmettre, hors session, une analyse et des points d'étape sur le programme d'action défini par les dirigeants océaniens et son incidence sur le programme de travail de la CPS ; et
- iv. salue la participation du Secrétariat au mécanisme du CORP et l'engage à poursuivre ses efforts pour améliorer encore les processus connexes.

POINT 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DU CADRE POUR LE RÉGIONALISME DANS LE PACIFIQUE ET MISE EN ŒUVRE DES PRIORITÉS CLÉS

16. Le Directeur général présente au CRGA un point sur la mise en œuvre par le Secrétariat des priorités clés du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique, notamment dans les domaines de la pêche, du changement climatique, de la gestion des risques de catastrophe et du cancer du col de l'utérus. Le Secrétariat général du FIP informe le CRGA de l'examen en cours du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique. Cet examen mettra l'accent sur les processus mis en place au titre du Cadre afin de garantir le respect de ses objectifs et principes de base. Le Secrétariat général du FIP fait remarquer que le rapport d'examen et les recommandations qu'il contient seront examinés lors du Comité des représentants officiels des pays membres du Forum en novembre 2018.
17. Le CRGA prend note des informations présentées sur l'examen du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique et les activités menées conjointement en réponse aux priorités fixées dans les domaines de la pêche, du changement climatique, de la gestion des risques de catastrophe et du cancer du col de l'utérus.

POINT 6.3 DE L'ORDRE DU JOUR : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LES PETITS ÉTATS INSULAIRES

18. Le Secrétariat général du FIP présente au CRGA un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour les petits États insulaires 2016-2020 (ci-après « la Stratégie »), adoptée à Koror (Palau) en juin 2016 par les chefs d'État et de gouvernement des petits États insulaires, puis à Pohnpei (États fédérés de Micronésie) en septembre 2016 par les dirigeants des pays membres du FIP, et du plan de mise en œuvre qui l'accompagne. Cette stratégie a pour but de défendre les intérêts des petits États insulaires, d'accroître leur résilience et de mettre en place des partenariats pour leur développement. Le Secrétariat général du FIP reconnaît le rôle crucial joué par la CPS dans la mise en œuvre des priorités des petits États insulaires. Le Secrétariat général du Forum a poursuivi le travail mené au titre de la Stratégie dans le domaine d'action prioritaire des transports aériens et maritimes, en vue notamment des discussions sur l'établissement d'accords de services aériens équitables et justes et de l'élaboration d'un modèle d'appel d'offres groupé pour la prestation de services aériens sur certaines liaisons intrarégionales entre les petits États insulaires et avec les pays voisins. S'agissant de la mobilité de la main-d'œuvre, des progrès ont également été accomplis dans les domaines de la migration des travailleurs qualifiés, de la création d'emploi et de la facilitation de l'immigration, avec, en particulier, la rédaction de projets de lois sur l'immigration, en partenariat avec la Conférence régionale des directeurs de l'immigration. Les activités relatives au changement climatique menées au titre de la Stratégie visent notamment l'élaboration d'une demande de financement conjointe à l'intention du Fonds vert pour le climat (FVC). Les petits États insulaires ont convenu de retenir les trois domaines thématiques suivants aux fins de leurs demandes conjointes : i) résilience des infrastructures ; ii) transports durables ; et iii) mise en place d'un mécanisme d'assurance contre les risques climatiques. La Stratégie régionale pour les petits États insulaires fera

l'objet d'une évaluation à mi-parcours à la fin 2018. Cet exercice s'inscrit dans le droit fil des efforts visant à faire en sorte que la Stratégie demeure pertinente et adaptée aux attentes des petits États insulaires membres et des parties prenantes. Le Programme conjoint de détachement CORP/petits États insulaires va démarrer en 2018 et sera mis en œuvre sur une période d'au moins trois ans. À ce titre, des représentants des petits États insulaires doivent être détachés auprès des neuf organisations membres du CORP et affectés à des projets en rapport avec les cinq domaines d'action prioritaires définis dans la Stratégie et dans le plan de mise en œuvre dont elle est assortie. Le Directeur général souligne que la CPS fournit des services dans la plupart de ces domaines, à l'exception des transports aériens, et joue un rôle important dans tous les autres domaines définis dans la Stratégie.

19. Le CRGA :

- i. confirme que la Stratégie régionale pour les petits États insulaires et son plan de mise en œuvre sont à la base même du soutien à apporter aux fins des priorités régionales des petits États insulaires ;
- ii. prend note de l'état d'avancement des activités menées au titre de la Stratégie dans les domaines des services aériens, de la mobilité de la main-d'œuvre et du changement climatique ;
- iii. convient des activités inscrites au plan de mise en œuvre de la Stratégie pour lesquelles le Secrétariat général du FIP et la CPS peuvent renforcer leur partenariat, en vue d'obtenir l'assistance technique et financière nécessaire ;
- iv. approuve la participation de la CPS au Programme conjoint de détachement CORP/petits États insulaires ; et
- v. prend acte des efforts consentis par le Secrétariat en faveur de la mise en œuvre du programme relatif aux petits États insulaires, et donne instruction au Secrétariat de poursuivre la collaboration étroite au titre dudit programme, en déterminant et en appliquant les mesures de la Stratégie qui correspondent aux atouts particuliers de la CPS.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS DE LA DIRECTION OPÉRATIONS ET GESTION

POINT 7.1 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE L'EXERCICE 2017

20. Le Secrétariat soumet à l'examen du CRGA les états financiers vérifiés de la CPS pour l'exercice 2017, conformément aux dispositions du Règlement financier de la CPS. Les états financiers annuels de la CPS et de la Caisse de prévoyance de la Communauté du Pacifique pour l'exercice considéré ont fait l'objet d'une approbation sans réserve. Le Secrétariat indique que l'Organisation dispose désormais d'une structure institutionnelle unifiée, ce qui a permis au Secrétariat d'élaborer les documents financiers de manière plus claire et plus efficace. Le Secrétariat continue d'affiner les éléments exposés dans les rapports financiers et, à cet égard, signale une modification majeure apportée aux informations présentées à l'annexe A au sujet des contributions par projet des partenaires du développement, notamment pour ce qui est des flux de financement ; sachant que près de 80 % des activités menées par la CPS dépendent de fonds projet, il s'agit là d'un point crucial. Les recettes engrangées ont permis de dégager un excédent en 2017 et, dans le même temps, le Secrétariat a continué de se concentrer sur l'amélioration des taux d'exécution des projets, pour lesquels on

observe d'ores et déjà des progrès, ce qui a eu pour conséquence d'accroître les redevances pour gestion de projet perçues et, partant, de couvrir les frais administratifs. La CPS a enregistré une perte de change de 1,7 million d'euros en 2017, ce qui a, de fait, annulé les mouvements favorables de l'exercice antérieur ; l'instabilité des devises internationales demeure problématique pour la CPS. Bien que les dépenses globales soient en hausse, le Secrétariat a réduit ses frais de personnel à la suite de la restructuration institutionnelle en 2016 ; il convient de noter qu'environ 40 % des dépenses de l'Organisation sont liées, directement ou indirectement, au personnel. Le passif de la CPS s'élève aux alentours de 17 millions d'euros. Les activités de la CPS sont particulièrement exposées, notamment en raison de l'importante proportion d'activités financées sur fonds projet, ce qui a une incidence sur les liquidités de l'Organisation. Les réserves s'élèvent certes à 19,5 millions d'euros, mais ce montant correspond aux actifs immobiliers non liquides de la CPS ou y est étroitement lié, que ce soit de manière directe ou indirecte. Les contributions des membres et les subventions spéciales des pays hôtes ont diminué au cours de l'année, et le Secrétariat s'entretient régulièrement avec les membres au sujet de la nécessité de régler les contributions statutaires et les subventions spéciales des pays hôtes. La CPS fait état de provisions totales (courantes et non courantes) d'un montant de 12,6 millions d'euros, correspondant, en grande partie, aux éléments de passif courants pour les dépenses inéligibles ayant trait aux audits de projets. À la fin de l'exercice, la provision pour dépenses inéligibles s'élevait à 7,5 millions d'euros. Le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec l'UE sur ce dossier et, au cours des semaines passées, la provision en question a été ramenée à 3,7 millions d'euros.

21. Le CRGA :

- i. adopte les états financiers vérifiés de la Communauté du Pacifique et de la Caisse de prévoyance de la Communauté du Pacifique pour l'exercice 2017 ; et
- ii. note que les états financiers vérifiés de la Communauté du Pacifique et de la Caisse de prévoyance de la Communauté du Pacifique pour l'exercice 2017 ont été approuvés sans réserve et qu'ils reflètent fidèlement la situation financière et les résultats financiers de ces deux entités, en conformité avec les normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS).

POINT 7.2 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGETS : BUDGET RECTIFICATIF POUR L'EXERCICE 2018 ; BUDGET PRÉVISIONNEL POUR L'EXERCICE 2019 ; CONTRIBUTIONS STATUTAIRES ET SUBVENTIONS SPÉCIALES DES PAYS HÔTES

22. Le Secrétariat présente le budget rectificatif 2018 de la CPS, dont le CRGA est invité à prendre note conformément au Règlement financier de l'Organisation, ce dernier imposant au Directeur général de signaler au CRGA toute modification apportée au budget. Il présente également le budget prévisionnel de l'exercice 2019, que le CRGA est invité à examiner. Le budget rectificatif de l'exercice 2018 a été adopté hors session par le CRGA en décembre 2017, après examen détaillé et conformément à la recommandation formulée par le Comité d'audit et des risques ainsi que par le sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique. Le budget rectificatif 2018 a été relibellé en euros, suite à la décision du CRGA de changer la monnaie fonctionnelle de la CPS. Cette mesure a permis au Secrétariat d'améliorer la gestion de sa trésorerie. Si le Secrétariat a pu présenter un budget à l'équilibre pour l'exercice 2018, avec des dépenses et des recettes s'élevant toutes deux à environ 82 millions d'euros, le budget prévisionnel 2019 affiche un déficit de 2 millions d'euros. Toutefois, la session du CRGA ayant été avancée en milieu d'année, il existe un certain nombre d'incertitudes en ce qui concerne les fonds disponibles pour l'année suivante, d'autant plus que l'Organisation est

fortement dépendante des fonds projet. De nombreux projets exécutés par la CPS s'achèvent cette année ; c'est pourquoi le Secrétariat s'emploie très activement à trouver d'autres fonds projet pour la période suivante, dans l'optique de réduire le déficit projeté. Le Secrétariat demande aux membres de collaborer avec lui afin de veiller à ce que les nouveaux projets répondent aux priorités retenues par la CPS, et les informe qu'il met actuellement la dernière main à de nouveaux projets en lien avec le onzième Fonds européen de développement (FED). Le Secrétariat entame actuellement des discussions avec l'UE en vue d'obtenir des modalités de financement plus souples. La dépendance de l'Organisation à l'égard des fonds projet est mise en évidence par la compression des autres sources de recettes. Le budget ordinaire de la CPS devrait diminuer d'un million d'euros en 2019, et, si l'on s'attend à ce que les contributions statutaires restent stables, les contributions volontaires devraient quant à elles décroître. Il convient enfin de noter que les effets de change défavorables ont une incidence sur le volume de ressources statutaires prévues.

23. Le CRGA :

- i. confirme l'adoption hors session du budget rectificatif de l'exercice 2018 ;
- ii. prend note du budget prévisionnel de l'exercice 2019, entendu que :
 - a. le Secrétariat doit présenter un budget rectificatif 2019 corrigeant substantiellement le déficit prévisionnel annoncé,
 - b. le budget sera examiné par le Comité d'audit et des risques,
 - c. il sera examiné et validé par le sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique d'ici décembre 2018,
 - d. il sera adopté hors session par l'ensemble des membres du CRGA au plus tard le 31 décembre 2018 ;
- iii. prend note des difficultés budgétaires prévues pour les exercices ultérieurs, compte tenu de la forte dépendance de la CPS à l'égard des fonds projet, par nature cycliques ;
- iv. demande :
 - a. au Secrétariat de publier et de transmettre à l'ensemble des membres la liste des réunions de gouvernance de la CPS financées sur le budget ordinaire (qu'il s'agisse du CRGA, de la Conférence, des réunions des sous-comités ou des conférences ministérielles et sectorielles) qu'il considère comme incontournables pour les membres ;
 - b. au Secrétariat d'entamer des discussions avec les membres – et d'examiner les pratiques en vigueur dans les autres organisations membres du CORP – afin d'étudier les solutions envisageables pour que les membres prennent directement à leur charge leurs frais d'hébergement et de déplacement aux fins de participation aux réunions de gouvernance de la CPS jugées incontournables et financées sur le budget ordinaire, et de présenter des propositions dans le cadre de la validation hors session du budget, en décembre 2018 ;

- c. qu'un examen détaillé des contributions statutaires soit réalisé, en concertation avec les membres, et que des recommandations soient soumises à l'attention du CRGA lors de sa quarante-neuvième session ;
- d. qu'un examen détaillé des subventions spéciales des pays hôtes soit réalisé, en concertation avec les pays concernés, au sujet des montants envisageables et appropriés à cet égard, et que des recommandations soient soumises à l'attention du CRGA lors de sa quarante-neuvième session ; et
- v. prie les membres d'intensifier leurs efforts de plaider à l'appui du Secrétariat, en faisant du bilatéralisme un levier du multilatéralisme.

POINT 7.3 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

24. Le président du Comité d'audit et des risques présente le rapport élaboré par le Comité à l'intention du CRGA afin de rendre compte de l'action menée par ledit comité au cours des 12 derniers mois.

25. Le CRGA :

- i. prend note du rapport du président du Comité d'audit et des risques de la CPS ;
- ii. approuve l'établissement d'un petit groupe de travail composé des membres intéressés, chargé d'examiner les modifications qu'il est proposé d'apporter à la Charte du Comité d'audit et des risques et à la Charte de l'audit interne, puis d'assurer la diffusion desdits documents au Comité d'audit et des risques et à l'ensemble des membres pour adoption hors session avant novembre 2018 ; et
- iii. approuve la nomination de Mme Caren Rangî au sein du Comité d'audit et des risques pour un mandat de trois ans.

POINT 7.4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT RELATIF AUX RESSOURCES HUMAINES

26. Le Secrétariat informe le CRGA des principaux projets entrepris par le Département des ressources humaines (Département RH) de 2017 à 2018 pour s'assurer que ses services professionnels sont conformes au plan d'activité de la Direction opérations et gestion, répondent aux besoins des programmes et des divisions et remplissent les objectifs du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016-2020. Le Département RH a mené, ou est en passe de mettre en œuvre, plusieurs projets destinés à améliorer l'efficacité de ses systèmes et processus. Sur le plan du développement des systèmes, il a mis en place un nouveau système d'information en ligne sur les ressources humaines, ainsi qu'un système (automatisé) d'évaluation des résultats entièrement repensé. Des programmes de formation sur les politiques ont été proposés dans toute l'Organisation, notamment sur la politique relative à la protection de l'enfance et, en application de la stratégie adoptée par la CPS en matière d'approche intégrée du genre, sur celle relative à la violence domestique. La version actuelle (2014) du Règlement du personnel est en cours de révision, et le Département RH travaille à l'élaboration d'une série complète de politiques relatives aux ressources humaines, qui fait actuellement l'objet d'une consultation auprès du personnel. Le Secrétariat suggère que les modifications qu'il est recommandé d'apporter au Règlement du personnel de la CPS soient soumises pour approbation hors session, en décembre 2018. Les membres proposent que le Secrétariat mette

sur pied un groupe de travail composé des membres intéressés, qui aura pour mission d'examiner les modifications connexes. Dans le même temps, le Département RH cherche activement à accroître l'attractivité de l'Organisation et sa capacité à attirer et à fidéliser les talents. Les membres saluent le travail mené par le Secrétariat afin d'actualiser et de moderniser les politiques RH de la CPS. Ils réaffirment leur soutien à la politique de bilinguisme de la CPS, ainsi que la dimension plurilingue de cette organisation représentative de l'ensemble de la région Pacifique.

27. Le CRGA :

- i. prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail relatif aux ressources humaines et des principales initiatives engagées dans ce domaine, conformément au plan d'activité de la Direction opérations et gestion ; et
- ii. donne instruction au Secrétariat de mettre sur pied un groupe de travail composé des membres intéressés, qui aura pour mission d'examiner les modifications qu'il est recommandé d'apporter au Règlement du personnel de la CPS, et de soumettre les changements proposés au CRGA pour examen final et approbation hors session, en décembre 2018.

POINT 7.5 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉVISION ET BARÈME DES TRAITEMENTS : PROPOSITIONS POUR L'EXERCICE 2019

28. Le Secrétariat présente le barème des traitements qu'il est proposé d'appliquer aux postes à recrutement international et local dans chacun des cinq pays hôtes de la Communauté du Pacifique (CPS) pour l'exercice 2019, conformément aux recommandations issues de l'évaluation triennale 2015 des conditions d'emploi et de rémunération en vigueur au sein des organisations membres du CORP. Le barème proposé vise à corriger l'écart entre le barème actuel des traitements de la CPS et ceux appliqués dans d'autres organisations membres du CORP, de sorte que la CPS puisse offrir des conditions d'emploi et de rémunération compétitives, tout en veillant à l'équilibre des budgets de fonctionnement. En outre, l'inflation relevée dans les principaux pays hôtes de la CPS a amoindri le pouvoir d'achat des agents sur les marchés locaux. Une étude du système de rémunération et d'avantages sociaux de la CPS est en cours de réalisation. En conséquence, le Secrétariat propose d'apporter, à titre transitoire, des ajustements au barème des traitements de la CPS, en tenant compte de l'évolution de la rémunération dans les autres organisations membres du CORP. Les membres demandent des précisions quant à la méthode utilisée pour calculer les ajustements qu'il est proposé d'apporter au point médian des classes salariales du barème des traitements de la CPS. Ils formulent des réserves sur les propositions de revalorisation salariale, compte tenu de la situation budgétaire escomptée pour l'Organisation. Le Secrétariat souligne que l'augmentation proposée au titre de la première recommandation n'a aucune incidence budgétaire et qu'il est extrêmement important que la CPS reste en mesure d'attirer et de fidéliser des personnes dûment qualifiées et dotées de compétences spécialisées, sachant que des organisations autres que celles du CORP sont susceptibles d'attirer le personnel de la CPS.

29. Le CRGA :

- i. demande au Secrétariat de développer une analyse et un argumentaire détaillés en faveur de l'actualisation du barème des traitements et de la proposition de revalorisation salariale, et de présenter ces travaux au CRGA pour adoption dans le cadre de la validation hors session du budget, en décembre 2018 ; et

- ii. prend note des informations sur l'état d'avancement de : a) l'étude relative à l'adoption d'une nouvelle devise de référence pour la fixation des traitements des agents recrutés à l'international ; et de b) l'harmonisation au sein du CORP des procédures de gestion des ressources humaines et des rémunérations.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : PROCÉDURE DE RECRUTEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉVALUATION DES ÉTATS DE SERVICE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procédure de recrutement du Directeur général

30. Le CRGA :

- i. arrête un calendrier en vue du recrutement du prochain Directeur général de la Communauté du Pacifique, tout en notant qu'il convient de garder une certaine souplesse, compte tenu des incertitudes entourant la date de départ du Directeur général en exercice ;
- ii. indique sa préférence, si les conditions le permettent, pour une discussion en face à face avec le nouveau Directeur général proposé par le Comité consultatif de sélection à l'occasion de la quarante-neuvième session du CRGA et de la onzième Conférence de la Communauté du Pacifique en 2019 ; et
- iii. désigne les membres du Comité consultatif de sélection, en application du dispositif de gouvernance de la Communauté du Pacifique.

Évaluation des états de service du Directeur général

31. Le CRGA :

- i. approuve l'appréciation formulée par la troïka selon laquelle le Directeur général a, au cours de l'année écoulée, obtenu des résultats « supérieurs à la moyenne », ce qui signifie qu'il a invariablement dépassé les exigences du poste qu'il occupe ;
- ii. note les points forts et les domaines à perfectionner mis en évidence dans le cadre de l'évaluation des états de service du Directeur général ;
- iii. note que, pour la deuxième année consécutive, le Directeur général a choisi de renoncer à une revalorisation de salaire, au vu des difficultés financières que rencontre la CPS ;
- iv. approuve les améliorations apportées par la troïka au processus d'évaluation des états de service du Directeur général, à savoir :
 - a. énoncer, dans une lettre qui lui sera envoyée tous les ans, les actions prioritaires attendues du Directeur général pour l'année à venir,
 - b. entretenir, tout au long de la période considérée, des échanges réguliers avec le Directeur général au sujet de ses états de service,

- c. utiliser un mécanisme en ligne pour le recueil des appréciations dans le cadre de l'évaluation, afin d'améliorer la transparence et l'efficacité du processus ; et
- v. note que la troïka communiquera les résultats de la présente évaluation au Directeur général après le CRGA.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : QUARANTE-NEUVIÈME SESSION DU CRGA ET CONFÉRENCE – LIEU, PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE

- 32. Le CRGA est informé que la quarante-neuvième session du CRGA prévue en 2019 se déroulera au même endroit que la onzième Conférence de la Communauté du Pacifique, qui sera présidée par les Îles Cook. Le Secrétariat communiquera aux membres les dates proposées pour la tenue de la quarante-neuvième session du CRGA et de la onzième Conférence de la Communauté du Pacifique en temps utile.
- 33. Le CRGA convient que la présidence de la quarante-neuvième session du CRGA sera assurée par Palau et la vice-présidence par Pitcairn.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉVALUATION DE LA QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU CRGA

- 34. Le CRGA répond aux questions relatives au déroulement et au contenu de la session.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

- 35. Le représentant de Kiribati soulève une série de questions liées au protocole et demande à ce que sa déclaration figure dans le rapport de la session, ce à quoi le Secrétariat s'engage. Le Secrétariat assure que, lors des réunions de haut niveau auxquelles participent les membres, il continuera de mettre tout en œuvre pour veiller à répondre aux attentes des membres, pour ce qui relève de sa compétence.
- 36. Le représentant des Îles Marshall soulève la question des contributions à distance aux réunions et demande à ce que les procédures applicables à cet égard aux sessions du CRGA soient précisées. Le Secrétariat indique qu'il recommande une participation pleine et directe des membres aux réunions et qu'il déconseille généralement les contributions à distance. La Présidente indique que l'autorisation de présenter une contribution à distance à la présente session au nom d'un membre a été accordée à titre exceptionnel. Le Secrétariat confirme que le Règlement intérieur du CRGA autorise le président du CRGA à exercer son pouvoir discrétionnaire sur ce plan.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉCLARATIONS DES OBSERVATEURS

- 37. Le CRGA se félicite des déclarations présentées par les observateurs, qui se sont exprimés dans l'ordre suivant : l'Union européenne, la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit et le Groupe du fer de lance mélanésien. Les observateurs suivants déposent leurs déclarations afin que celles-ci soient annexées au rapport, en sus des déclarations présentées en séance, dans la section prévue à cet effet : l'Organisation internationale de la francophonie, le Programme régional océanien

de l'environnement, le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique et l'Université du Pacifique Sud.

**POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DES DÉCISIONS DE LA QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU
CRGA**

38. Le CRGA adopte les présentes décisions.

Annexe 1 : Liste des participants

SPC/CRGA 48 (2018)

List of Participants / *Liste des participants*
ORIGINAL: ENGLISH / ANGLAIS

**FORTY-EIGHTH MEETING OF THE
COMMITTEE OF REPRESENTATIVES OF GOVERNMENTS AND ADMINISTRATIONS**
(Noumea, New Caledonia, 26–28 June 2018)

**QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS
DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 26–28 Juin 2018)

**PROVISIONAL LIST OF PARTICIPANTS
LISTE PROVISOIRE DES PARTICIPANTS**

Chairperson: Ms Peleni Talagi
Présidence : Niue

Vice-Chairperson: Mr Jeffrey Antol
Vice-Présidence : Palau

<p>Australia <i>Australie</i></p>	<p>Mr Paul Wilson Australia's Representative to the Pacific Community and Consul General of Australia in Noumea</p> <p>Mr Daniel Emery Director Regional Organisations and Governance, DFAT</p> <p>Ms Haidee Barrenger Australian Focal Point to the Pacific Community and Consul Noumea</p>
<p>Cook Islands <i>Îles Cook</i></p>	<p>Mr Jim Armistead Director Pacific Division Ministry of Foreign Affairs & Immigration P.O. Box 105 Avarua</p> <p>Ms Antonina Browne Foreign Affairs Officer Pacific Division Ministry of Foreign Affairs and Immigration P.O. Box 105 Avarua</p>
<p>Federated States of Micronesia <i>États fédérés de Micronésie</i></p>	<p>Mr Samson E. Pretrick Deputy Secretary Department of Foreign Affairs FSM National Government</p>

	Palikir, Pohnpei FM 96941
Fiji Islands <i>Fidji</i>	Mr Esala Nayasi Deputy Secretary for Foreign Affairs Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation Box 2220, Government Buildings Suva Ms Sokoveti Naiyaga Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation Government of Fiji Suva
France	M. Christian Lechervy Représentant de la France auprès de la CPS Délégation française auprès de la CPS BP 8043, 98807 Nouméa M. Luc Asselin De Williencourt Représentant permanent adjoint de la France auprès de la CPS Délégation française auprès de la CPS BP 8043, 98807 Nouméa Mme Mélanie Farman Délégation française auprès de la CPS BP 8043 98807 Nouméa
Kiribati	H.E. David Teaabo High Commissioner Kiribati High Commission Suva, Fiji
Marshall Islands <i>Îles Marshall</i>	Mr Bruce Kijiner Secretary of Foreign Affairs Ministry of Foreign Affairs Government of the Marshall Islands MAJURO
Nauru	Mr Michael Aroi Secretary for Foreign Affairs and Trade Government of Nauru H.E. Kim Aroi High Commissioner Nauru High Commission Suva, Fiji
Nouvelle-Calédonie New Caledonia	Mme Anne-Claire Goarant Chargée de mission pour la coopération multilatérale et les organisations régionales Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

	<p>Nouméa</p> <p>M. Jimmy Naouna Chargé de mission pour la coopération multilatérale et les organisations régionales Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie Nouméa</p>
<p>New Zealand <i>Nouvelle-Zélande</i></p>	<p>Mr Michael Appleton Unit Manager Regional Institutions, Geopolitics & Security Pacific Regional Division Pacific & Development Group New Zealand Ministry of Foreign Affairs & Trade</p> <p>Mr Sean Buckley Pacific Regional Division Pacific & Development Group New Zealand Ministry of Foreign Affairs & Trade Wellington</p>
<p>Niue</p>	<p>Ms Peleni Talagi Acting Secretary of Government Crown Law Office, Commercial Centre Alofi</p> <p>Ms Emi Hipa Head of External Affairs Niue Public Service Building, Fonuakula Alofi</p>
<p>Palau</p>	<p>Mr Jeffrey Antol Chief of Staff / Acting Director Bureau of Foreign Affairs and Trade Ministry of State Koror</p> <p>Ms Ekei-Lalii Eve Remengesau Chief, Division of Foreign Affairs Bureau of Foreign Affairs and Trade Ministry of State Koror</p>
<p>Papua New Guinea <i>Papouasie-Nouvelle-Guinée</i></p>	<p>Ms Jacinta Tony-Barrion First Secretary PNG High Commission Suva, Fiji</p>
<p>Pitcairn</p>	<p>Mr Robin Shackell Deputy Governor British High Commission</p>

	Auckland New Zealand
Polynésie française French Polynesia	M. Maurice Lau Poui Cheung Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique Bureau des affaires internationales, européennes et du Pacifique BP 2551 98713 PAPEETE,TAHITI
Samoa	Peseta Noumea Simi Chief Executive Officer Ministry Foreign Affairs & Trade
Solomon Islands Îles Salomon	Ms Gladys Luahiti Chief Desk Officer / REC Desk Ministry of Foreign Affairs and External Trade P.O. Box G10 Honiara Ms Alice Mary Iwebu Chief Planning Officer Ministry of Development Planning & AID Coordination PO Box G30 Honiara
Tokelau	Mr Tiso Fiaola Planning & Strategic Officer Government of Tokelau Fakaofu
Tonga	HSH Marcella Kalaniuvalu Senior Assistant Secretary Asian Desk Officer Ministry of Foreign Affairs St. George's Government Building, Level 3 P.O.Box 821 Nuku'alofa
Tuvalu	Ms Emma Penitala Lauti Deputy High Commissioner Tuvalu High Commission Suva, Fiji
United States of America États-Unis d'Amérique	Ms Jennifer Spande Deputy Director Office of Australia, New Zealand and Pacific Islands, Bureau of East Asian and Pacific Affairs Department of State 2201 C Street NW, Rm 4318 Washington DC, 20520 Ms Jenny Morrell Pacific Islands Multilateral Officer

	<p>Office of Australia, New Zealand and Pacific Islands, Bureau of East Asian and Pacific Affairs Department of State 2201 C Street NW, Rm 4318 Washington DC, 20520</p> <p>Mr Mark R. Mineo Regional Environmental Officer US Embassy 158 Princess Road, Tamavua Suva, Fiji</p> <p>Ms Maria Elder-Ratutokarua Environment Specialist US Embassy 158 Princess Road, Tamavua Suva, Fiji</p>
Vanuatu	<p>Mr Richard Balkonan Olul Acting Director Department of Foreign Affairs and International Organization Port Vila</p> <p>Mr Serge Alain Mahe Consul General Vanuatu Consulate General Noumea, New Caledonia</p>

OBSERVERS/OBSERVATEURS

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)	<p>Dr Wulf Killmann Team Leader Suva, Fiji</p> <p>Mr James Forbes Director Programmes Pacific Islands Suva, Fiji</p>
European Union / <i>Union européenne</i>	<p>Ms Emmanuelle Guiheneuf Head of Economic Cooperation & Agriculture European Union Delegation to the Pacific Suva, Fiji</p>
International Atomic Energy Agency (IAEA) / <i>Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)</i>	<p>Mr Paul McGinnity Department Nuclear Sciences and Applications</p>
The International Organisation of la Francophonie (OIF) / <i>Organisation internationale de la francophonie (OIF)</i>	<p>Dr Eric-Normand Thibeault Director / Regional Representative for the Asia Pacific Office</p>

Melanesian Spearhead Group (MSG) / Groupe du fer de lance mélanésien (GFLM)	Mr Peter Eafeare Deputy Director General PMB 9105 Port Vila, Vanuatu
Pacific Aviation Safety Office (PASO) / Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique (PASO)	Mr Andrew Valentine General Manager PO Box 139 Port Vila, Vanuatu
Pacific Island Forum Secretariat (PIFS)/ Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP)	Mr Joel Nilon Framework for Pacific Regionalism Adviser Ms Bethany Sargeant Regional & International Partnerships Adviser
Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme (SPREP) / Programme régional océanien de l'environnement (PROE)	Mr Roger Cornforth Deputy Director General
South Pacific Tourism Office (SPTO) / Organisation du tourisme du Pacifique Sud (SPTO)	Ms Elizabeth Ragimana Manager Research Suva, Fiji
University of the South Pacific (USP) / Université du Pacifique Sud (USP)	Professor Jito Vanualailai Director Research Mr Jandra Karan Director Strategic Partnerships, Advancement and Communications
Resource Person Expert-conseil	Mr John Davidson CRGA Governance Training Facilitator
Resource Person Expert-conseil	Mr Alan Morris Audit and Risk Committee Chair

**SENIOR LEADERSHIP OF THE PACIFIC COMMUNITY
DIRECTION DU LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE**

Director-General / Directeur général	Dr Colin Tukuitonga
Deputy Director-General (Noumea) / Directeur général adjoint (Nouméa)	Mr Cameron Diver
Deputy Director-General (Suva) / Directrice générale adjointe (Suva)	Dr Audrey Aumua

Chief Adviser to the Director-General – Director-General’s Office / <i>Conseillère principale et attachée de liaison auprès du Bureau du Directeur général</i>	Ms Patricia Sachs-Cornish
Director, Finance / <i>Directeur des finances</i>	Mr Martin Van Weerdenburg
Director, Fisheries, Aquaculture and Marine Ecosystems Division / <i>Directeur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins</i>	Mr Moses Amos
Director, Public Health Division / <i>Directeur de la Division santé publique</i>	Dr Paula Vivili
Director, Statistics for Development Division / <i>Directrice de la Division statistique pour le développement</i>	Dr Ofa Ketu’u
Director, Climate Change and Environmental Sustainability / <i>Directrice du Programme durabilité environnementale et changement climatique</i>	Ms Sylvie Goyet
Director, Human Resources / <i>Directeur des ressources humaines</i>	Mr Craig Parker
Director, Information Services / <i>Directeur des services d’information</i>	Mr Johan (Bas) Berghoef
Director, Communications and Public Information / <i>Directeur de la communication</i>	Mr Peter Foster
Director, Land Resources Division / <i>Directeur de la Division ressources terrestres</i>	Mr Jan Helsen
Director – Social Development Programme / <i>Directrice adjointe – Département développement social</i>	Ms Kuiniselani Tago
Director, Geoscience, Energy and Maritime Division / <i>Directeur de la Division géosciences, énergie et services maritimes</i>	Mr Andrew Jones
Director Regional Rights Resource Team / <i>Directeur de l’Équipe régionale d’éducation en matière de droits de la personne</i>	Mr Miles P Young
Director Melanesian Regional Office / <i>Directrice régionale pour la Mélanésie</i>	Ms Mia Rimon
Director Micronesia Regional Office / <i>Directrice régionale pour la Micronésie</i>	Ms Lara Studzinski
Acting Director, Strategy, Performance and Learning / <i>Directrice par intérim de l’équipe Stratégie, performance et amélioration continue</i>	Ms Emily Sharp

Annexe 2 : Déclarations des observateurs

48th CRGA

June 28, 2018

Observer Statement of GIZ

Excellencies, Ladies and Gentlemen, friends,

Good afternoon. The German Agency for International Cooperation (GIZ) has been supporting Pacific Island countries for 40 years in their efforts towards Sustainable Development, for the past 20 years in close cooperation with SPC. We are also working closely with PIFS, SPREP and USP, as well as with other development partners.

For the past 9 years we have been working hand-in hand with SPC on climate change adaptation and mitigation, including REDD +. New areas of cooperation between SPC, GIZ and SPREP will be the Regional Pacific NDC Hub and Blue Carbon.

Dear colleagues, the reason for two guys sitting here is our GIZ-internal handing over. I will leave the region next Monday after serving you for over seven years, and I will leave with a heavy heart.

I want to thank all of you, and your colleagues at home, as well as our DG Dr. Colin Tukuitonga and his staff, for your trust and support, and your excellent collaboration. I will carry your friendship and the Pacific in my heart and mind to warm me on cold German shores. Vinaka, Malo aupito, Faafetai Lava, Tankyu tumas, Komoltata!

Handing over to my successor Mr. James Macbeth Forbes.

Also from me thank you very much, but in the sense of the warm welcome you afforded me. Wulf has been a great help in introducing me to the region and to the various players. I had the pleasure of meeting some of you already and will be looking forward to our joint future work. I am pleased that GIZ has managed to be a strong and reliable partner to SPC and have no plans to change that at all. On the contrary, I am looking forward to expanding and deepening our relations.



Draft Observer Statement
by
Mr Peter Eafeare
Deputy Director General of the MSG Secretariat
to the
Forty-Eight Meeting of the Committee of Representatives of Governments and
Administrations (CRGA)

26-28 June 2018,
Pacific Community,
Noumea, New Caledonia

Chair, Head of Delegations & Distinguished delegates,

Ladies & gentlemen, Oi wantoks

Merci Monsieur le President du conseil, et Bonjour a tous,

Gutpela dei long yupela olgeta, Nisa Bula Vinaka,

Warm Greetings to you!

At the outset, let me express on behalf of Ambassador Amena Yauvoli, Director General and Staff of the MSG Secretariat and members, our most sincere appreciation to the Pacific Community Secretariat for availing us this opportunity to make a statement as an observer to this auspicious gathering. In the same vein, may I offer sincere appreciation to Dr. Colin Tukuitonga and the Secretariat, especially, Ms Mia Rimon, Regional Director Melanesia for the warm and close working relationship we have had and continue to have with you.

We have a formal arrangement through and under the MOU we have with the Pacific Community which articulates the mutual recognition we have given to the seven (7) priorities we have agreed to implement in a collaborative and cooperative manner with the interest of the people of Melanesia at the core of our objectives.

I pledge to you on behalf of the Director General and the MSG Secretariat, our commitment to continue to work with you on these issues relating to the MOU, some of which I will elaborate on later.

May I also express sincere gratitude to the Secretariat of the Pacific Community for the gracious hospitality; especially the logistical arrangements for the meeting including provision of secretarial services, facilities and support staff, which have been afforded to me thus far.

Chair, I have noted from the agenda of this meeting, issues that mirror the goals and priorities of the MSG as envisaged under MSG 2038 PROSPERITY FOR ALL PLAN. These include Innovative partnerships, the Pacific Youth Development Framework, the report of the Pacific Board for Educational Quality (PBEQ) which has some implications for our endeavours within MSG especially with the revised MSGTA III which is yet to come into force and the agenda which has a special point of interest for us, Framework for Pacific Regionalism.

Chair, on the issue of the Framework for Pacific Regionalism, MSG believes this is a priority as it has great benefits and opportunities for the region and especially the sub-region of Melanesia. Our MSG Leaders have embraced the common purpose of Pacific Regionalism, which encourages and urges us at the end of the day, to work towards “enhancing sustainable and inclusive development within the Pacific countries and territories and for the Pacific region as a whole”. In this regard, it requires a CROP wide coordination, which should naturally include sub-regional organisations, amongst others, the MSG Secretariat.

In our progressive efforts to augment and supplement the realisation of Pacific Regionalism, MSG Secretariat's contribution is through our collaboration and coordination with the Pacific Community under the recently updated MOU, which identifies areas of priorities of; Energy, Fisheries, Shipping, Agriculture, Statistics & Database, Capacity Building and Human Rights. All of these identified work areas are linked to the Pacific Community's national work programmes in Vanuatu, PNG and the Solomon Islands, as well as in New Caledonia and Fiji. MSG's objective and intention is how best we can further enhance our work with the Pacific Community in their area of work in countries in Melanesia where they have large work programmes. This would involve exploring ways that MSG can be utilised in the divisional work of the Pacific Community in MSG member countries and to assist each other as partners for development in Melanesia.

Specifically,

- **Energy** – MSG would like to see SPC assist and complement initiatives in the MSG to deploy Sustainable Renewable Energy (RE) and Energy Efficiency Initiatives in Melanesian communities both on and off – grid. Amongst which are; RE technologies- Solar, Hydro, Wind and Geothermal. I know discussions on Sustainable Renewable Energy has gone on for sometimes, however, I do recall that at the Westin Hotel, on Denarau, Fiji, in 2013, SPC sponsored a workshop for Melanesian countries on Sustainable Renewable Energy which provided amongst others, some options on how to address the on and off grid challenges countries in Melanesia were facing and continue to face. To this end we would like to explore ways in which SPC can share this information, experience and its expertise on how best practical approaches can be implemented to alleviate and/or translate the livelihoods of our people from being heavily reliant on fossil fuels to renewable energy sources for their domestic use.

- **Inshore fisheries**- under the MSG roadmap for Inshore Fisheries Management & Sustainable Development 2015-2024, especially in relation to managing bechederme and maximise benefits to fishermen in MSG countries, we (MSG) would like to jointly explore financial resources with the Pacific Community to have a fisheries officer stationed at our Secretariat to help coordinate Bechederme management work with the MSG Fisheries Technical Advisory Committee (FTAC). We will be discussing with SPC how to jointly explore financial resources (ways?) to develop a Fisheries Curriculum for primary through to higher schools including TVET on raising awareness and providing information on the importance and management of inshore fisheries to all stakeholders. Curriculum work in Solomon Islands, PNG and Fiji will require financial resources. Vanuatu's has been completed and translated into French in 2016 through seed money from New Zealand. In publications of this nature, we insist that MSG logo is included as the work stems from the MSG Roadmap. Still at discussions level is the development of appropriate information products on the "Sustainable Use and Protection" of the coastal marine ecosystems and resources.
- **Offshore fisheries** – MSG will be discussing with SPC the possibility of assistance with information and data on harvests and management of Albacore tuna resource.
- The other areas which require further exploration and discussion between SPC include; **Agriculture** - on climate smart agriculture and pests management, **Statistics & Database** - support in provision of statistics, **Capacity Development**- short term attachments of MSG staff to SPC and exchange programmes and support to States on the Universal Periodic Review (UPR) under **Human Rights**.
- **Shipping** - in regards to the proposed MSG Shipping Commission as per recommendation of the recent Trade Com II report to be set up in strong partnership with SPC since they have the expertise and competency. We look forward to further work with SPC in order to make this happen pending the ratification of the MSG Free Trade Agreement hopefully before the end of 2018.

Chair, I am positive that this meeting, will yield the desired outcomes of issues before us. But more importantly MSG Secretariat's participation here as an observer signifies the importance we give to our member countries who are active members of the Pacific Community with the added bonus of interacting with the wider membership of Pacific Community and CROP agencies.

Chair, in equal manner, we value our close collaboration and working relations with the Secretariat of the Pacific Community led by Dr Colin Tukuitonga and look forward to greater collaboration which will accrue to the enhancement of the livelihoods of all the people we serve in this region.

With these few remarks, I would like to express on behalf of Director General Amena Yauvoli, every success in your deliberations.

Thank you tru

Tank u Tumas

Vinaka vaka levu

Merci Beaucoup!

Oleti

*MSG Secretariat
Port Vila, Vanuatu
21st June 2018*



N/Réf : BRAP/AB/ENT/20181122-011

Déclaration de l'Organisation internationale de la Francophonie

Nouméa, le 28 JUIN 2018

La Secrétaire générale de l'OIF a désigné le Directeur – Représentant régional du bureau de l'Asie-Pacifique pour représenter l'OIF, en tant qu'organisation au statut d'Observateur, lors du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) qui a tenu une session du 26 au 28 juin 2018 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

L'OIF a constaté que l'usage du français et, plus spécifiquement, du bilinguisme demeure fortement ancré dans le cadre des prises de paroles des représentants provenant de 21 pays et territoires membres du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA).

Le bilinguisme et le plurilinguisme constituent une condition au dialogue interculturel et contribue à la reconnaissance de la diversité culturelle.

S'appuyant sur un dispositif d'interprétariat simultané les intervenants s'expriment en anglais et en français. Le Service de traduction a également permis que soit disponible une documentation bilingue en version papier et numérique. Cette pratique du bilinguisme à la CPS participe de fait à la mise en œuvre du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales que promeut l'OIF auprès de ses membres. Le Représentant de l'OIF a adressé aux plus hautes autorités de la CPS ses félicitations pour avoir obtenu l'ensemble des documents, rapports et stratégies en langue française. La délégation de l'OIF a affirmé son entière satisfaction pour une offre de services d'interprétariat simultané de très haut niveau professionnel tout au long du CGA en séance plénière ainsi que lors des ateliers.

La participation de la délégation de la Francophonie s'est inscrite dans la perspective d'un partenariat entre l'OIF et la Communauté du Pacifique. La réunion du CRGA a été l'occasion de poursuivre le dialogue dans la continuité des efforts communs de collaboration dans la région de l'Asie-Pacifique. L'ensemble régional, où la CPS exerce ses missions, offre à la Francophonie un espace illustrant les réussites de la diversité culturelle.

La paix, la stabilité et le renforcement des institutions démocratiques sont des priorités communes à l'OIF et à la CPS.

Conscients du fait que la jeunesse est la principale source d'innovation et qu'elle incarne l'avenir partagé entre les membres de l'OIF et de la Communauté du Pacifique, nous nous réjouissons de la désignation de la jeunesse comme public prioritaire de nos interventions mutuelles. L'OIF et la Communauté du Pacifique souhaitent en outre poursuivre dans les semaines à venir leur dialogue afin d'encourager l'identification d'interventions communes en faveur de l'égalité femme-homme. Elles le feront notamment à travers les indicateurs de mesure de la gestion axée sur les résultats ainsi que la mise en œuvre de - pratiques contextualisées, partagées entre les Directions-programmes.

La Délégation de l'OIF a pu observer le potentiel de mise en œuvre d'activités de sensibilisation, d'accompagnement, de formation et d'expertise visant à renforcer les capacités des institutions des Etats membres de la CPS. Elle a constaté leur présence au sein des Réseaux de la Francophonie dans les domaines de l'État de droit et de la démocratie et des efforts entrepris pour l'atteinte des Objectifs liés au développement durable. Les pays océaniques sont en effet extrêmement vulnérables face à l'impact des événements géopolitiques et économiques externes et plus encore aux effets du changement climatique et de catastrophes naturelles toujours plus violentes. Il est essentiel de tisser des liens de coopération étroits entre les pays océaniques, les organisations internationales et régionales ainsi que les partenaires du développement si l'on veut promouvoir le développement durable et ininterrompu de la région.

L'essor des coopérations entre l'OIF et la CPS est indispensable notamment dans les domaines de la politique et de la diplomatie, de la culture, de la formation et de l'éducation, du développement économique et de l'environnement durable représentant les fondamentaux d'un Accord-Cadre en cours de discussions.

Appréciation

La délégation de l'OIF fait part de sa parfaite satisfaction à l'égard des conditions d'accueil du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et notamment du membre du gouvernement en charge de la Francophonie. Le Bureau régional de l'OIF pour l'Asie et le Pacifique remercie le Secrétariat de la Communauté du Pacifique pour toutes les dispositions qui ont facilité les audiences du 26 au 28 juin 2018 auprès du personnel de sa haute direction, agents et expert en poste au siège de la Communauté du Pacifique.

Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de l'Organisation internationale de la Francophonie saisit cette occasion pour exprimer sa gratitude à la Commission du Pacifique à qui il exprime sa haute appréciation du statut accordé en tant qu'Observateur.

Pièce jointe : Correspondance n°ADM/BUR/AP/ac/20180419-007 du 20 avril 2018

Pacific Islands Forum Secretariat – CRGA Observer Statement

- The Pacific Islands Forum Secretariat welcomed the opportunity to participate in CRGA 2018.
- We extend our thanks to the Pacific Community for its significant role in supporting the sustainable development of the Pacific region and for its continued, deepening collaboration with the Pacific Islands Forum and Council of Regional Organisations in the Pacific (CROP).

The Blue Pacific

- Pacific unity and solidarity are at the heart of the *Blue Pacific* narrative. Adopted by Forum Leaders last year, the *Blue Pacific* seeks to recapture the collective potential of our shared stewardship of the Pacific Ocean and give new impetus to the way in which we work together as a region, for the shared benefit of all.
- We commend SPC for continuing to consider ways in which it can promote the Blue Pacific narrative and build a collective and collaborative approach to addressing regional opportunities and challenges.

Framework for Pacific Regionalism

- The Forum Secretariat would also commend CRGA for continuing to embed the *Framework for Pacific Regionalism (FPR)* as a standing agenda item in CRGA.
- The successful implementation of the FPR requires that the regional architecture – principally the CROP – is a true partner in the priority setting process and on delivering on priorities.
- SPC continues to play a critical role in the implementation of the FPR through the provision of technical policy advice and the delivery of initiatives in response to Leaders' priorities, in its areas of expertise. This includes:
 - Working to maximise the economic returns of fisheries and on coastal fisheries management, including as part of the Fisheries Taskforce;
 - Climate change and disaster risk management through the Framework for Resilient Development in the Pacific and the establishment of the Pacific Resilience Partnership; and
 - Combatting cervical cancer through its role as Chair of the Population and Health Working Group.
- The Forum Secretariat commends SPC for the continued and clearly demonstrated commitment to resourcing implementation of Leaders' priorities, in its areas of expertise.

- As discussed at CRGA, the Forum Secretariat is currently undertaking a review of the FPR, to ensure it is delivering on its underlying principles and intent. The Forum Secretariat looks forward to the views of SPC informing this review, alongside those of Forum Members, other CROP agencies, civil society, the private sector and development partners.

CROP Cohesion and Coordination

- The Forum Secretariat welcomed the opportunity for CRGA to be updated on recent initiatives to strengthen CROP cohesion and coordination. SPC has played an important role over the past year in supporting efforts in this regard.
- As highlighted at the CRGA, a revised CROP Charter will be considered by Forum Leaders this September, following an in depth review in 2016 and the draft Charter being endorsed in principle by CRGA in 2017.
- As also highlighted at CRGA, CROP agencies have been working proactively this year to strengthen cohesion and coordination including through a commitment to hold an annual meeting of CROP Heads and Governing Council Chairs, the establishment of a CROP Deputies Group to drive implementation of CROP Heads' decisions; and the development of a CROP communications strategy to promote Pacific priorities globally and regionally, based on the Blue Pacific narrative.
- While progress has been made, there is an opportunity to further strengthen CROP cohesion and coordination in the delivery of regional priorities. This will continue to be a priority for the Forum Secretariat and CROP agencies over the coming year.
- We look forward to CRGA's continuing views as to how CROP can further be strengthened.

Supporting the 2016-2020 *Smaller Island States Strategy*

- CRGA is commended for continuing to commit to implementing the SIS Regional Strategy 2016-2020 as the strategic platform to ensure greater influence and presence by the SIS in shaping the regional policy agenda and direction.
- We welcome CRGA's recognition of the SIS Regional Strategy as a standing agenda item and welcome the consideration of the paper 'Implementation of the SIS Leaders' Strategy'.
- In the past year, the Pacific Community has shown great leadership in embedding the SIS Regional Strategy into its respective work plans including with regards to the SIS focal areas of climate change, health, marine, labour mobility and sea transportation.

Closing Remarks

- In closing, the Forum Secretariat would like to thank Director-General Dr. Colin Tukuitonga and the SPC staff for a productive 2017/18 period and for the continued collaboration and commitment to working with the Forum Secretariat and other members of CROP, as we continue to advance the prosperity, inclusion, harmony and security of the Pacific region.
- The Forum Secretariat would also like to thank the Government and people of New Caledonia and the Secretariat of the Pacific Community for hosting this meeting.

Statement by SPREP/PROE to the 48th CRGA

Director-General, Members of SPC and participants at the 48th CRGA - it has been a privilege to have been able to observe your successful meeting. I have been impressed at the insightful and thoughtful discussion that has characterised your meeting.

SPREP is a very close partner of SPC, and at the outset I would like to recognise and appreciate the attention that the DG and his Deputies pay to collaboration with SPREP and the other CROP organisations. SPREP and SPC are actively engaging in collaborative actions at both the strategic and operational levels, and I would like SPC Members to be aware of the strength and depth of this relationship:

- Last year the senior management teams of both our organisations met together for the first time to plan a common path forwards. As a result our Deputies are tasked with developing a joint resilience programme for the region that will begin with mapping the areas and extent of our existing collaboration in order to assess those areas needing attention as well as the potential for future joint action.
- At a practical level we are working together in support of the FRDP, both as members of the Support Team, and by sharing the CROP chair at the PRP with SPREP currently acting in the role for the CROP constituency.
- We are also collaborating in a number of significant EDF11 projects coming on stream imminently, and
- We are sharing office accommodation for some of our regional Desk Officers - notably Vanuatu and FSM.

I would also like to express our support for SPC's efforts to encourage timely payment of membership fees. SPC is not alone in this issue. SPREP appreciates that the more punitive approach taken by SPC at the last CRGA has resulted in an often negative reaction from Members and recommends that the Secretariat considers the rather more successful approach taken by SPREP to work with countries in arrears and jointly develop a repayment schedule which may well be a multi-year agreement.

This approach to arrears also reflects the approach taken by SPREP over Member self-funding for key governance meetings which you have favourably referenced in your discussions. We believe that providing for flexibility to recognise particular circumstances, and to offer support to overcome difficulties is an appropriate Pacific way to move forwards with our Members.

I would also like to take this opportunity to appreciate the governance training that SPC now undertakes immediately prior to each CRGA. This training addresses issues that are also common to SPREP's own governance processes, and I hope that between our two organisations we can continue to strengthen the engagement of our Members in our governance. This in turn will enhance the commitment of our Members to our particular mandates, and the support that we are able to provide our Members.

And finally I would like to recommend to CRGA participants the considerable opportunities for future collaboration and participation between our two organisations in wider partnerships that will be possible through the Pacific Climate Change Centre to be hosted by the Government of Samoa and SPREP and which is scheduled to open in mid-2019.

Fa'afetai lava - thank you

Roger Cornforth
DDG



Celebrating the Pacific, Shaping its Future

**STATEMENT BY THE UNIVERSITY OF THE SOUTH PACIFIC (USP) –
JAINDRA KARAN, DIRECTOR, STRATEGIC PARTNERSHIPS,
ADVANCEMENT AND COMMUNICATIONS**

I am pleased to be representing The University of the South Pacific (USP) at this important 48th CRGA, together with my colleague Professor Jito Vanualailai, Director of Research.

2. USP, as member of the CROP works very closely with SPC and other members. Apart from being a tertiary education provider and research institution, USP is also a regional integration organisation. In its dual role, USP therefore not only provides sustainable training, capacity building and undertakes research but also takes active part in pursuing regional mandates of the Pacific Islands Forum Leaders.

3. USP, in collaboration with SPC and other CROP agencies works in areas such as environment, climate change, oceans, energy and others apart from its core areas. It is important that we all work together in ensuring that the maximum benefits in these key areas of concern and opportunity are delivered to our member countries in a most effective manner. Some of the good examples include our collective and collaborative work on climate change, oceans and our collective resource on renewable energy.

4. In moving forward, we hope to continue to work collaboratively with SPC and other CROP agencies in pursuing some of the outcomes related to our respective areas of competence as outlined in the Framework for Pacific Regionalism, and other international agendas such as SDGs, S.A.M.O.A Pathway etc.

5. We also have an opportunity to work collaboratively on the EDF11 Pacific Regional Indicative Programme and USP will work with SPC and other relevant CROP agencies to ensure that there is maximum benefit to the Pacific ACP States.

6. We are working towards renewing MOU to work collaboratively in the areas of mutual interest and hopefully will be signed by the Director General, SPC and the Vice-Chancellor and President, USP next month.

7. Our current Strategic Plan 2013-2018 ends in December and its implementation is a high 82% so far. USP is already advanced in the development of its new Strategic Plan 2019-2024, which will be finalised at the Council meeting in November. This plan will be a result of extensive consultation with all our stakeholders- member countries, development partners, CROP agencies, private sector, NGOs and others.

8. Learning and Teaching; Student Support; Research, Innovation and Internationalisation; Digital Transformation; Regional Campuses; Our People; Governance, Management, Leadership and Continuous Improvement; and Regional Cooperation and Integration are eight key priority areas for the next 6 years.

9. It will be remiss on my part not to mention that USP is celebrating its golden jubilee (50 years of existence) this year. I wish to thank SPC for pro-actively engaging with the University in capturing our journey from the beginning until now using video and still photos.

10. Finally, on behalf of the University, our delegation wishes to sincerely thank SPC for inviting USP as an observer to CRGA 48 and we provide our assurance that we will continue to work collaboratively with SPC and other CROP agencies to achieve best results for our member countries.

The University of the South Pacific

27 June 2018